BX
9418
.D68
1900

LIBRARY OF PRINCETON
MAR 29 1901
THEOLOGICAL SEMINARY.

BX 9418 .D68 1900
Doumergue, E. 1844-1937.
Une poign ee de faux

UNE POIGNÉE DE FAUX

Lausanne 1900. — Imp. Georges Bridel & Cie

E. DOUMERGUE
Professeur à la Faculté de Montauban.

UNE POIGNÉE DE FAUX

LA MORT DE CALVIN ET LES JÉSUITES

LAUSANNE
GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEURS
PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
33, rue de Seine.

TABLE DES MATIÈRES

La mort de Calvin et les Jésuites.

		Pages
I.	Les fausses lettres à du Poët	9
II.	Le faux aphorisme sur l'assassinat des Jésuites	14
III.	Le faux Withaker	25
IV.	La mort de Calvin et le récit de Bèze	29
V.	Origine du Faux : de Bèze à J. Haren	35
VI.	Le texte de Cudsemius	40
VII.	Développement du Faux : de J. Haren à M. Renauld	46
VIII.	Jean Haren et le pamphlet publié sous son nom	55
IX.	Rétractation de Jean Haren	64
X.	Authenticité de cette rétractation	68
XI.	Conclusions	72

Appendices.

I.	Le Faux Bolsec	81
II.	Un faux Calvin	91
III.	Un faux Wolmar	99
IV.	Un faux Bucer	104
V.	Un faux Bèze	117
VI.	Témoins protestants	119
VII.	Deux témoins catholiques	124

LA MORT DE CALVIN

ET LES JÉSUITES

Il y a près de deux ans, une petite feuille illustrée me tomba sous les yeux : c'était le N° 44 des *Causeries du dimanche*. Les quatre pages portaient en sous-titre : *le Protestantisme*. Parmi les diverses citations, destinées à prouver les vices épouvantables et les crimes abominables de Calvin, une en particulier me frappa. La voici : « Jean Haren (J. Harenius, *de Vita Calvini*), disciple de Calvin et témoin oculaire de sa mort, rapporte également que « Calvin » est mort dans le désespoir, d'une de ces morts » honteuses et dégoûtantes, dont Dieu a menacé » les impies et les réprouvés. Je puis l'attester » en toute vérité, ajoute-t-il, puisque je l'ai vu » de mes yeux. »

Témoin oculaire ! Voilà un titre qui rend son

témoignage singulièrement important. Car parmi les innombrables calomniateurs de Calvin, J. Haren et Bolsec seraient les deux seuls qui pourraient s'arroger cette autorité exceptionnelle, pour des périodes diverses. Et même, quant à la mort du Réformateur, J. Haren l'emporterait sur Bolsec, qui, en 1564, n'était pas à Genève.

Après avoir étudié minutieusement la grande calomnie de Bolsec[1], relative à la vie infâme de Calvin, je me résolus donc à étudier, non moins minutieusement, la grande calomnie de J. Haren, relative à la mort infâme de Calvin ; estimant qu'après cette étude des deux calomnies principales, il serait inutile de s'occuper beaucoup des autres : *a duobus disce omnes.*

Il m'a fallu environ deux ans pour aboutir, tellement il est facile de lancer une calomnie, et tellement il est difficile de la repousser. Ni la Bibliothèque nationale de Paris, ni le *British Museum* de Londres ne possèdent les documents nécessaires. Ils sont en Hollande. Grâce à un séjour prolongé dans ce pays, et grâce à

[1] Voir *Appendice* I : « Le Faux Bolsec. »

l'obligeance de MM. les bibliothécaires de la Haye et de Rotterdam, sans oublier celui de Gand, en Belgique, celui de Strasbourg, en Alsace, et celui de Halle, en Allemagne, grâce enfin à l'obligeance d'un savant dont la bibliothèque est aussi inépuisable que l'érudition, M. le professeur Rütgers, d'Amsterdam, j'apporte aujourd'hui une étude que je crois exacte et complète. Je ne cite pas un texte[1] que je n'aie vu de mes yeux, et pas un volume que je n'aie feuilleté de mes mains.

Puisse ce long et minutieux travail être utile à la bonne cause, j'entends celle de la vérité.

I

Ce serait une grave erreur de considérer le témoignage de J. Haren comme un fait isolé, qui peut être étudié complètement à part. Il faut, au contraire, pour bien l'apprécier, commencer par le replacer dans son milieu, je veux dire dans le système jésuitique de calom-

[1] Je parle des textes dont la référence est indiquée au bas des pages.

nies contre Calvin, — système dont il est tout simplement un spécimen caractéristique.

Pour faire connaître ce système, je me bornerai à citer trois exemples[1].

Nous trouvons d'abord les deux lettres de Calvin au marquis du Poët, un seigneur huguenot du Dauphiné.

La première, datée du 8 mai 1547, contient cette déclaration :

« Il faut que chacun songe à son intérêt; moy seul ay négligé le mien, dont ay grand repentance[2]. »

Et on lit dans la seconde, datée du 13 septembre 1561 :

« Vous, n'espargnez ni courses ni soings;

[1] Le lecteur est averti que nous écrivons tantôt : Faux (substantivement), pour indiquer le Faux commis par quelqu'un de connu — ainsi le Faux Bolsec, veut dire le Faux commis par Bolsec — et tantôt : faux (adjectivement), pour indiquer la série d'altérations et de manipulations anonymes, grâce auxquelles on a faussé telle déclaration de Calvin, de Bèze, ou de Bucer, et on nous présente un faux Calvin, un faux Bèze, un faux Bucer.

[2] J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*, recueillies pour la première fois et publiées d'après les manuscrits originaux. Lettres françaises, 1854, II, p. 593.

travaillez, vous et les vostres trouveront tour. Un jour, honneur, gloire et richesses seront la récompense de tant de peines. Surtout ne faites faute de deffaire le pays de ces zellés faquins, qui exortent les peuples par leurs discours à se bander contre nous, noircissent nostre conduitte, et veulent faire passer pour resverie nostre croyance. Pareils monstres doivent estre étouffés, comme fis icy en l'exécution de Michel Servet, Espagnol[1]. »

Ainsi, de son propre aveu, Calvin était un vulgaire fanatique, aussi altéré d'argent que de sang! Que veut-on de plus probant?

Voltaire n'a pas manqué de citer les deux lettres ironiquement. Les Capefigue et les Audin ont encore moins manqué de les citer triomphalement. Des historiens graves et autorisés, comme Lavallée, en sa très estimée *Histoire des Français*, en ont fait usage, et elles ont été imprimées maintes fois, et réimprimées[2].

Il n'y a qu'une toute petite question à examiner. Ces lettres sont-elles authentiques?

[1] *Ibid*, p. 594. — [2] *Ibid*, p. 590.

La question ne se pose même pas pour quiconque connaît un peu l'âme de Calvin et son style. Mais que répondre à ceux qui ignorent l'une autant que l'autre, sans que chez eux l'ignorance exclue cependant la bonne foi?

Veuillez observer, leur dirons-nous, comment ces deux lettres ont fait leur apparition dans le monde.

En 1750, l'abbé d'Artigny, chanoine de la cathédrale de Vienne, en Dauphiné, les publia dans ses *Nouveaux Mémoires* (III, p. 313-316) et les introduisit comme suit : « *Un jésuite habile* [nous y voilà!], *et très curieux d'anecdotes littéraires, m'a communiqué les deux lettres suivantes,* dont M. le marquis du Poët conserve précieusement les originaux....Ces deux lettres, où le patriarche des prétendus réformés s'est peint au naturel, lui font si peu d'honneur, qu'il n'est rien que l'on n'ait mis en œuvre pour les retirer d'entre les mains de M. du Poët, jusque-là qu'un ministre des Cévennes, ayant demandé à les lire, voulut s'en saisir de force, ce qui donna lieu à une scène un peu

vive, dont on imagine bien que les suites ne furent pas à l'avantage du prédicant[1]. »

L'abbé d'Artigny exagère en vantant *l'habileté* de son jésuite. Ou du moins cette habileté ne pouvait en imposer qu'à une condition, c'est que les manuscrits des deux lettres ne fussent pas étudiés par quelque savant compétent. Or, en 1854, M. Jules Bonnet, ayant pénétré dans les archives[2] de la famille dn Poët, constata facilement deux choses.

1° « Ces originaux de la main de Calvin (c'est Voltaire qui l'assure) ne sont rien moins qu'autographes. Ce n'est ni l'écriture de Calvin, ni celle de Charles de Joinvillers, son secrétaire. »

2° « Les deux lettres fourmillent de confusions et d'erreurs historiques, qui trahissent l'œuvre d'un maladroit faussaire. La première, datée du 8 mai 1547, et adressée à *M. du Poët, général de la religion en Dauphiné,* décerne ce titre à ce seigneur, quinze ans avant l'époque où il se déclara pour la Réforme, et lorsque la

[1] *Ibid.*, p. 588, 589.

[2] A l'époque où M. J. Bonnet écrivait, elles étaient chez M. le marquis d'Alissac, de Valréas.

foi nouvelle, n'ayant en Dauphiné ni une Eglise, ni un soldat, y comptait à peine d'obscurs martyrs. La seconde, datée du 13 septembre 1561, a pour suscription, *à M. du Poët, grand chambellan de Navarre et gouverneur de Montélimart*, dignités dont il ne fut revêtu que vingt ans après, en 1584[1]. »

Le Faux est impudent. Et d'un !

II

Passons au fameux conseil donné par Calvin, sur la conduite à tenir vis-à-vis des Jésuites.

Un auteur bavarois, Schenkelius, en 1830, puis Alzog, dans son *Histoire universelle de l'Eglise chrétienne* (qui, de 1840 à 1854, a eu cinq éditions[2]), citent une parole latine de

[1] J. Bonnet, p. 592. Voir aussi *Bulletin du Protestantisme*, IV, p. 7, qui donne le fac-similé d'une vraie signature et des deux signatures fausses de Calvin. Un simple regard suffit pour faire reconnaître la fraude.

[2] Voir : *Theologische Jahrbücher*, von Baur und Zeller. 1851, p. 595-598, « Ehrenrettung Calvins gegen eine katholische Verunglimpfung, » von Dr Baur ; — *Bulletin du Protestantisme*, IV. p. 150-153.

Calvin dont voici la traduction exacte : « Quant aux jésuites, nos plus redoutables adversaires, il faut ou les tuer, ou, si cela ne peut se faire commodément, les chasser, ou du moins les accabler sous le mensonge et la calomnie[1]. »

Audin, on pouvait s'y attendre, s'est emparé de cette citation et l'a traduite à sa manière : « Calvin disait des disciples de Loyola : « Faquins[2] qu'il faut pendre, ou chasser, si la » potence n'est pas sous la main, ou enterrer » sous la calomnie[3]. » Cette citation a fait son chemin à travers toute la littérature catholique. On la trouve en bonne place, par exemple, dans le n° 44 des *Causeries du dimanche.*

Par une heureuse exception, Audin indique avec précision sa source : *Calv. apud Becan. I. op. 17. Aph. 15. De modo propagandi calvi-*

[1] Jesuitae vero, qui se maxime nobis opponunt, aut necandi, aut, si hoc commode fieri non potest, ejiciendi, aut certe mendaciis et calumniis opprimendi sunt.

[2] Il n'a pas voulu laisser perdre ce terme qui se trouve dans le Faux précédent, les lettres à du Poët.

[3] Audin, *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin*, 6e édit., 1856, II, p. 293 et n. 2.

nismum. — Suit, il est vrai, une ligne, en italiques, et qui fait rêver : « *Nous n'avons jamais pu trouver le texte original.* » Qu'est-ce à dire? Audin n'a pas pu se procurer un Becanus? ou bien, ayant vu un Becanus, il n'a pu y trouver la citation ? « Nous n'avons jamais pu trouver le texte original ! » Quel est ce mystère? Le voici :

Dans la préface de son volume : *Aphorismi*, etc.[1], le révérend Père Martin Becanus raconte qu'il eut entre les mains un libelle intitulé : *Aphorismes de la doctrine des Jésuites*, etc. C'était un ouvrage écrit, pense-t-il (*ut intelligo*), par un calviniste, et envoyé aux théologiens luthériens de Wittenberg, pour qu'ils

[1] *Aphorismi doctrinae calvinistarum ex eorum libris, dictis et factis collecti ; cum brevi responsione ad aphorismos falso Jesuitis impositos*, per Martinum Becanum, societatis Jesu theologum. Moguntiae, ex officina Johannis Albini, anno MDCVIII. — (Exemplaire de la Bibliothèque nationale.) — L'année suivante une réponse a été publiée : *Ad Martini Becani Jesuitae Moguntini, aphorismos, quos vocat, Calvinisticos, Notae.* Ambergae MDCIX, sans nom d'auteur. J'étais fort heureux d'avoir pu mettre la main sur cette plaquette de 39 pages. Malheureusement, après l'aphorisme VIII, l'auteur s'arrête et annonce qu'il continuera quand le souci des affaires publiques lui en donnera le loisir !

l'approuvassent et l'éditassent. Ainsi fut fait. Becanus, pour y répondre, publia une liste d'*aphorismes calvinistes*. Et il est vrai, les aphorismes XIII à XVII ont pour titre général : *de modo propagandi Calvinismum*.

Voici ces aphorismes. XIII : « D'abord il faut simuler l'accord avec les Luthériens, pour que nous écrasions mieux, ensemble, les papistes, et que nous dominions dans tout le monde chrétien. Les Luthériens nous croiront facilement. » XIV : « Ensuite les Rois et les Princes catholiques doivent être attaqués par la violence et par les armes, ou doivent être chassés de leurs royaumes et de leurs provinces. » XVI : « L'Ecriture sainte doit être corrompue (*potius depravanda*), et toute l'ancienne autorité des Pères doit être reniée, plutôt que d'abandonner le Calvinisme. » XVII : « Il faut se servir librement de l'équivoque, même dans les choses de la foi, quand le calvinisme ne peut être défendu et propagé autrement. Et il n'y a pas lieu de s'inquiéter beaucoup, si nous tombons dans diverses contradictions. »

On voit bien ce dont il s'agit. Les prétendus *aphorismes calvinistes* sont tout simplement des *accusations jésuitiques*, telles que la logique d'un P. Becanus a cru pouvoir les déduire de certains textes, de certains actes, plus ou moins authentiques. On a ensuite transformé les accusations des bons Pères en aveux des Réformateurs, voilà tout.

Et c'est au milieu de ces *aphorismes* que se trouve l'*aphorisme* XV [1], dont nous avons déjà donné le texte. Nous remarquerons seulement ceci : pour les autres aphorismes il y a au moins des tentatives de citation de certains livres. Ici rien. Voici ce qu'on lit [2] :

« En Angleterre, où le calvinisme prévaut, on a jusqu'ici tué des jésuites, comme Edmond Campion, Roger Filcock, Henri Garnett et plusieurs autres. On sait ce qu'on a fait dernièrement des jésuites chassés de l'Empire. Les mensonges et les calomnies, dont on les a chargés, sont infinis. J'en citerai quelques-uns. Les calvinistes ont répandu le bruit, etc. » Suit une série de ces « bruits. »

[1] Becanus, p. 35. — [2] *Ibid.*, p. 35-37.

C'est tout. Contre Calvin, ou même au sujet de Calvin, rien, absolument rien. Constatons, du reste, que l'histoire de ce Faux a eu, ces dernières années, un épilogue tout à fait curieux.

M. Faugère, l'éditeur bien connu des *Pensées* de Pascal, fut chargé par la librairie Hachette de publier, dans la collection des *Grands écrivains de la France*, les œuvres de Blaise Pascal. — Nous voici donc en présence, non de folliculaires plus ou moins méprisables, mais des ouvrages et des savants les plus distingués de notre pays. — Le premier volume parut en 1886 ; et, à la page 202, à propos de la phrase suivante d'un disciple et défenseur des jésuites, Caramuel (citée par Pascal vers la fin de sa septième lettre) : « qu'un prêtre peut, non seulement tuer en certaines rencontres un calomniateur, mais encore qu'il y en a où il doit le faire, » M. Faugère mit cette note : « La singulière doctrine, émise par ce casuiste à l'égard des jansénistes, se trouve conforme à celle que Calvin professait envers les jésuites [suit la citation latine de Becanus].

Ainsi, d'après Calvin, les jésuites étant ses plus grands adversaires, il était permis, ou plutôt, c'était un devoir de les tuer, de les chasser, de les calomnier. Cette opinion était, d'ailleurs, toute naturelle de la part de l'homme qui avait pour principe que la peine de mort devait être infligée aux hérétiques, c'est-à-dire à ceux qui professaient d'autres doctrines que les siennes.[1] »

M. Faugère, vérifiant la citation encore moins, si possible, qu'Audin, ne fit pas même attention qu'elle était censée se trouver dans l'ouvrage de Becanus. Il prit tout simplement le Pirée pour un homme, et s'imagina que l'ouvrage du Père Jésuite était un ouvrage de Calvin lui-même ! Il renvoya bravement le lecteur à *Calv. Aph. XV. De modo propagandi Calvinismum*[2].

Ainsi M. Faugère avait attribué à Calvin une parole que celui-ci n'a pas écrite; il avait cité

[1] *Bulletin du Protestantisme*, XLV, 1896, p. 6.

[2] Il fallait du reste une logique digne de cette érudition pour arriver à ne pas distinguer entre l'assassinat d'un ennemi et la condamnation d'un hérétique. On n'est jamais trahi que par les siens !... Qu'allaient devenir les inquisiteurs, l'in-

un livre qui n'existe pas; et il avait tiré contre Calvin, et en faveur des Jésuites, des conséquences qu'un Jésuite même, le P. Brucker, a récemment répudiées! Ce qui n'empêche pas que M. Faugère ne fût un savant connu, très habitué à manier les textes. Mais c'est cela même qui est significatif. Contre Calvin, y a-t-il lieu de soupçonner l'authenticité d'une accusation quelconque, et toute condamnation, logique ou non, n'est-elle pas légitime?

Sur ce, M. Faugère mourut, et la publication commencée fut suspendue, pour être reprise seulement en 1895. Dès qu'il en fut informé, M. Weiss, le secrétaire de la *Société du protestantisme français*, se hâta d'envoyer

quisition, et l'Eglise? Décidément, trop est trop; et il s'est trouvé un Père jésuite, qui a reconnu l'exagération où M. Faugère s'était laissé entraîner par son amour pour le jésuitisme. « Nous admettons, écrit le P. Brucker, que la doctrine de l'aphorisme ne suit pas nécessairement *en son entier* [c'est le P. Brucker lui-même qui souligne cette restriction bien jésuitique] du principe que Calvin appliqua, comme on sait, à Michel Servet. » — *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 33me année, T. LXVII, 15 avril 1896, p. 683-690. « Calvin, les Jésuites et M. A. Sabatier, » par le P. J. Brucker.

à la librairie Hachette un dossier contenant la démonstration du Faux[1] reproduit par Faugère, et priant de le rectifier dans le courant de la publication. Le 29 mars 1895, il reçut communication de la lettre suivante, écrite par M. Brunetière, continuateur de Faugère.

« Si Calvin n'a pas écrit les lignes que lui attribue M. Faugère, dans la note qu'on incrimine, on n'en trouverait que trop aisément l'équivalent dans son œuvre. C'est ce qu'il nous faudrait montrer, si nous redressions l'erreur de M. Faugère, comment il a pu la commettre, et qu'en somme elle est sans réelle importance. Nous remplacerons la citation du *De modo propagandi Calvinismum* par une citation de la Réfutation des erreurs de Michel Servet, *ubi docetur jure gladii coercendos esse haereticos*, et je n'entends pas bien ce que personne y gagnera.[2] »

Ainsi M. Brunetière n'essayait pas de démontrer que le Faux n'était pas un Faux ; il déclarait seulement que le Faux était, en l'espèce,

[1] *Bulletin du protestantisme*, IV, p. 150 ; XLIII, p. 556.
[2] *Bulletin du protestantisme*, XLV, p. 7.

sans importance, et qu'on trouverait bien des déclarations où Calvin a justifié la condamnation des hérétiques! Et il demandait, avec une naïveté stupéfiante, ce qu'on y gagnerait.

On y gagnerait... de ne pas se servir d'un Faux comme d'une déclaration authentique! On y gagnerait... de ne pas faire dire à Calvin, quand il ne l'a pas dit, qu'il approuve l'assassinat, le mensonge et la calomnie contre les jésuites. Et à la question, la seule en discussion: Calvin a-t-il permis de tuer un jésuite? au lieu de répondre: *oui*, on gagnerait de répondre: *non*. Voilà tout.

Permis à M. Brunetière de trouver que ce *tout* n'a pas d'importance. D'après les règles de notre morale et de notre logique à nous, ce tout est fort grave.

Heureusement que la conduite inqualifiable de M. Brunetière n'a pas eu le résultat attendu. Elle a amené une discussion, fort bien conduite par M. Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris[1], discussion à

[1] A. Sabatier, « Calvin, Pascal, les Jésuites et M. F. Brune-

laquelle le père jésuite Brucker s'est mêlé, et c'est lui — non un protestant, dans une Revue protestante, mais un jésuite, dans une Revue des R. P. jésuites — qui a reconnu, et d'une façon définitive, que le Faux était un Faux : « En réalité, a-t-il écrit, ces lignes sont empruntées à un livre du jésuite Martin Becanus (1561-1624), controversiste bien connu du commencement du dix-septième siècle, et celui-ci ne les attribuait textuellement ni à Calvin ni à aucun autre, mais les donnait seulement comme la traduction exacte [nous dirons plus exactement encore : jésuitique] des sentiments et de la tactique des calvinistes à l'égard des jésuites[1]. » Et encore : « Becanus n'attribue aucunement ni ne « feint » d'attribuer les lignes dont il s'agit à *Calvin*[2]. »

tière » (*Journal de Genève*, 26 janvier 1896, et *Revue chrétienne*, 1er mars 1896, p. 161-166) et « Histoire d'une fausse citation. Réponse au Père Brucker de la compagnie de Jésus » (*Journal de Genève*, 10 mai 1896, et *Revue chrétienne*, 1er juin 1896, p. 457-469.)

[1] Brucker, *Etudes religieuses*, p. 684.

[2] *Ibid.*, p. 686. C'est le P. Brucker qui souligne.

M. Brunetière nous a rendu un bon service. Merci[1].

III

Je n'ai pas l'intention de reproduire ici ma réfutation[2] de la légende du Fer rouge. Mais j'ajouterai un détail qui me paraît curieux et instructif.

Un protestant, William Withaker, répondit, en 1581, au jésuite Campion, précisément à

[1] M. Brunetière a aussi permis à M. A. Sabatier de rappeler que Bossuet en particulier, et l'Eglise catholique en général, professaient, sur la manière de traiter les hérétiques, absolument les mêmes idées que Calvin, et de citer ces lignes écrites par l'évêque de Meaux à l'évêque de Montauban, le 12 novembre 1700: « Je déclare que je suis, et que j'ai tout jours été, du sentiment, premièrement que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique; deuxièmement que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Eglise, qui non seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes. » (*Revue chrétienne*, 1er mars 1896, p. 166.) Comment le champion de la « modernité » de Bossuet et de l'Eglise catholique peut-il attaquer Calvin, précisément sur le point où Calvin a eu le malheur d'être un peu d'accord avec Bossuet et avec l'Eglise catholique?

[2] Elle est résumée, *Appendice* I.

propos de la dite légende[1]. Dans cette réponse se trouve une ligne que les auteurs catholiques ne cessent de reproduire, avec joie, parce qu'elle leur paraît contenir un aveu décisif contre Calvin, et avec indignation, parce qu'elle leur paraît contenir un blasphème odieux contre saint Paul.

La bonne fortune est double ! Ils en profitent.

Ainsi, un théologien, protonotaire, chanoine et archiprêtre d'Anvers, Laurent Beyerlinck dans son *Magnum theatrum vitae humanae*[2] (dictionnaire encyclopédique en huit gros volumes in-folio) cite l'aveu de Withaker (*fatetur Withackerus*), « calviniste, d'un grand amour pour son précepteur. »

Ainsi, dans la 39me édition de ses *Causeries sur le protestantisme d'aujourd'hui*[3], Mgr. de

[1] *Edmundi Campiani, jesuitae, rationes decem quibus fretus, certamen anglicanae ecclesiae et omnibus orthodoxis evangelii Ministris obtulit in causa fidei, et ad eas Guill. Withakeri, theologiae in academia Cantabrigiensi professoris regii, responsio, 1604.* (Exemplaire de la Bibliothèque de Genève.)

[2] Tome IV, article *Haeresis*, p. 8 et 32.

[3] Edition de 1888, p. 80.

Ségur dit : « Calvin, ecclésiastique aussi, a été convaincu de mœurs infâmes, contre nature, et comme tel marqué par le bourreau. » Et en note : « Ce fait *semble*[1] acquis à l'histoire. Un auteur catholique ayant reproché aux calvinistes ces honteux stigmates de leur patriarche, le calviniste Withaker eut l'effronterie sacrilège de répondre : « Si Calvin a été stigmatisé, » saint Paul et d'autres l'ont été de même. »

Et un petit volume, que l'on est en train de répandre à profusion dans certaines paroisses, répète : « Un auteur catholique, en Angleterre, avançant comme un fait notoire que Calvin avait été fleurdelysé, son adversaire Withaker *avoue le fait*[2] ; mais il croit en détruire l'effet par ce parallèle impie : *Calvin a été stigmatisé, mais saint Paul l'a bien été*[3]. »

Peut-être la contradiction incroyable, que les controversistes catholiques mettent dans cette phrase, devrait-elle les faire réfléchir.

[1] C'est nous qui soulignons : la certitude est absolue dans le texte, et relative dans la note.

[2] C'est l'auteur même qui souligne.

[3] Georges Romain, *L'Eglise catholique et les protestants*. 1900, 3me édit., p. 27.

Car les stigmates de saint Paul n'étaient pas déshonorants, n'étaient pas l'attestation d'un vice justement puni. Et si Calvin en a porté de pareils, il n'y a pas plus de honte pour lui que pour l'apôtre. C'est bien ce que veut dire Withaker en faisant allusion à Galates VI, 17. Il y a stigmates et stigmates, et il ne suffit pas de crier contre quelqu'un : *Stigmaticus!* pour prouver son infamie. La preuve c'est que saint Paul lui aussi a été *stigmaticus*.

Mais laissons-là le bon sens et bornons-nous aux faits.

Les controversistes catholiques suppriment ce qui précède la citation : « Le Calvin que tu appelles transfuge et *stigmaticus*, toute l'Eglise de Christ le connaît comme un homme excellent et un très constant serviteur du Seigneur, et comme un homme aussi éloigné de toute malhonnêteté et de toute infamie que toi tu es éloigné de toute modestie et de toute honnêteté[1]. »

[1] Withaker, p. 49. Calvinum, quem tu perfugam et stigmaticum vocas, tota ecclesia Christi virum optimum et servum Domini constantissimum novit, qui tantum ab omni dedecore ac turpitudine abfuit, quantum tu a modestia atque honestate.

Voilà le prétendu aveu.... contre Calvin.

Et les mêmes controversistes catholiques suppriment encore ce qui suit immédiatement la citation, que voici en entier : « S'il fut stigmatisé, Paul le fut aussi, et d'autres. Mais il ne le fut pas[1]. » *At non fuit.*

Voilà le prétendu aveu.... contre Calvin.

Il n'est pas plus difficile que cela de transformer en aveu décisif la protestation la plus violente ! C'est du Faux à la seconde puissance : et l'impudence défie ici toute comparaison.

IV

Cela suffit. Nous connaissons le procédé des jésuites vis-à-vis de Calvin, et nous pouvons arriver à la façon dont ils ont raconté sa mort.

Commençons par relire le récit de Th. de Bèze lui-même, dans ses trois éditions successives de la biographie de son ami et maître. Nous prenons le texte de la première édi-

[1] *Ibid.*, p. 50.

tion, en le complétant par les additions de la seconde et de la troisième[1].

« De là [2 may] en avant, sa maladie, jusques à la mort, ne fut qu'une continuelle prière, nonobstant qu'il fust en douleurs continuelles, — *sa voix était essoufflée par l'asthme ; ses yeux, qui jusqu'au bout restèrent clairs et brillants, étaient levés vers le ciel, et tout son visage montrait qu'il priait ardemment et comme de tout son être*[2], — ayant souvent en sa bouche ces mots du Pseaume 39 : « *Tacui, Domine, quia* » *fecisti*, Je me tay, Seigneur, pour ce que c'est » toy qui l'as faict. » Une autre fois, il disoit, du chapitre 38 d'Isaïe : « *Gemebam sicut columba*, » Je gémi comme la colombe. » Une autre fois, parlant à moy, il s'escria et dit : « Seigneur, tu » me piles, mais il me suffit que c'est ta main. »

« Plusieurs désiroyent le venir voir, et eust

[1] *Opera Calvini*, édit. de Brunswick, vol. XXI. La troisième édition est en latin et nous avons traduit les *additions*, que nous avons tirées de cette troisième édition. De là des différences d'orthographe, ancienne pour les deux premières éditions, et moderne pour la troisième.

[2] Les lignes en italiques sont traduites de la 3me édition, XXI, p. 167.

fallu tenir la porte ouverte jour et nuict, qui eust voulu obtempérer au désir d'un chacun. Mais luy, prévoyant cela, et cognoissant que sa courte halaine ne luy eust permis de faire ce qu'il eust voulu, d'avantage aussi n'ayant pour agréable la curiosité de plusieurs, avoit requis qu'on se contentast de prier Dieu pour luy et qu'on le laissast en quelque repos [1].

» Le jour qu'il trespassa, *qui fut le samedi 27, jour de may 1564* [2], il sembla qu'il parloit plus fort, et plus à son aise, mais c'estoit un dernier effort de nature. Car, sur le soir, environ huict heures, tout soudain les signes de la mort toute présente apparurent : ce que m'estant soudain signifié, d'autant qu'un peu auparavant j'en estois parti, estant accouru avec quelque autre de mes frères, je trouvay qu'il avoit desjà rendu l'esprit si paisiblement, que jamais n'ayant raallé, ayant peu [pu] parler intelligiblement jusques à l'article de la mort, en plein sens et jugement, sans avoir jamais remué pied ne main, il sembloit plus-

[1] 1re édition, XXI, p. 44.

[2] Les lignes en italiques sont de la deuxième édition, p. 105.

tost endormi que mort. Voilà comme en un mesme instant, ce jour-là, le soleil se coucha et la plus grand'lumière qui fust en ce monde, pour l'adresse de l'Eglise de Dieu, fut retirée au ciel. Et povons bien dire qu'en un seul homme il a pleu à Dieu, de nostre temps, nous apprendre la manière de bien vivre et bien mourir. »

La mort fut immédiatement connue de toute la ville : « La nuict suyvant et le jour aussi il y eût de grands pleurs par la ville. Car le corps d'icelle regretoit le prophète du Seigneur, le povre troupeau de l'Eglise pleuroit le département de son fidèle pasteur, l'escole se lamentoit de son vray docteur et maistre, et tous en general pleuroyent leur vray père et consolateur après Dieu.

» Plusieurs désiroyent de voir encore une fois sa face, comme ne le povans laisser ne vif ne mort. Il y avoit aussi plusieurs estrangers venus auparavant de bien loin pour le voir ; ce que n'ayans peu, pour ce qu'on ne povoit encores penser qu'il deust mourir si tost, désiroyent merveilleusement de le voir tout mort

qu'il estoit, et en firent instance. *Parmi eux, il y avait un homme illustre, ambassadeur (legatus) de la reine d'Angleterre en France. Au commencement, ils étaient admis. Mais comme la curiosité était trop grande*[1], pour obvier à toutes calomnies, il fut enseveli *le lendemain, qui estoit jour de dimanche, c'est à dire son corps fut cousu en un linceul et mis en un sarcueil de bois tout simplement*[2] environ les huict heures au matin, et, sur les deux heures après midi, porté à la manière accoustumée, comme aussi il l'avoit ordonné, au cemetière commun, appelé Pleinpalais, sans pompe ni appareil quelconque[3]. — *On ne mit rien sur sa tombe, comme il l'avait ordonné*[4], *tellement que, quelques mois après, certains escoliers estans venus de nouveau ici estudier, se trouvèrent trompez, un jour que ils allèrent tout exprès au cemetière, pour voir le sépulcre*

[1] Les lignes en italiques sont traduites de la 3me édition : ac initio quidem admittebantur, p. 169.

[2] Les lignes en italiques sont de la 2me édition, p. 105.

[3] 1re édition, p. 45-46.

[4] Cette ligne est traduite de la 3me édition : nulloque addito cippo (sic enim mandarat), p. 169.

de Calvin, car ils pensoyent y voir quelque tombeau eslevé et magnifique, et il n'y a rien que la terre simplement, non plus qu'aux autres : ce qui doit pour le moins nous servir contre ceux qui si longtemps nous ont accusez que nous faisions de luy une idole[1]. »

Ainsi s'exprime Bèze, le vrai témoin oculaire. Et, sans parler de toutes les preuves externes, les preuves internes suffisent pour démontrer la loyale exactitude de son récit, si simple, si modeste. Calvin mourut dans la souffrance, mais dans la paix la plus admirable, ne remuant aucun de ses membres, priant seulement de toute son âme et comme de tout son corps ; non point caché à tous les yeux, mais obligé, pour éviter les dernières fatigues, ou les médisances de l'envie, qui lui reprochait de se faire adorer comme un Dieu, de se soustraire de plus en plus à la curiosité, pleine d'affection et d'admiration, des citoyens et des étrangers.

[1] Ces lignes sont de la 2me édition, p. 106.

V

Et maintenant, qu'est devenue la mort de Calvin, sous la plume des Jésuites ?

L'historien ultramontain[1] qui a eu l'honneur de détruire les légendes jésuitiques relatives à la mort de Luther, a fait l'observation qu'au seizième siècle, tout particulièrement, on avait l'habitude d'entourer des plus étranges calomnies la mort de ses adversaires.

Ce fait se vérifia pour Calvin, et tout de suite. Une quinzaine de jours après sa mort, les bruits les plus odieux circulèrent. Mais où? à Lyon, où se trouvaient à ce moment la Cour, et le secrétaire de l'ambassadeur espagnol, l'ambassadeur du roi très catholique, c'est-à-dire parmi les ennemis les plus acharnés de Calvin. Tout s'explique. Cependant le secrétaire de l'ambassade, Antoine Sarron, qui mentionne ces bruits, a soin de ne les donner que comme des bruits, et même comme des

[1] Dr Nicolaus Paulus, *Luthers Lebensende*, 1898. Voir *Appendices* I, § 5, et VII.

bruits contredits en même temps qu'affirmés : « Calvin, écrit-il, mourut le jour de la Feste-Dieu[1]. Aulcuns ont dit qu'il mourut enraigé, et qu'il fut lyé deux jours en ung poteau, et qu'il se mangeoit les mains ; mais aultres dient qu'il n'en est riens[2]. »

Un peu plus tard un chartreux, Laurent Surius, inséra, dans son *Histoire universelle de 1500 à 1574*[3], une calomnie plus précise contre le Réformateur : il serait mort d'une maladie pédiculaire (*morbo pediculari*)[4]. Quelle preuve? Aucune. Mais quelques lignes suffisent à montrer l'état cérébral de ce grave

[1] Nous constatons ici une erreur, qui nous montre jusqu'à quel point les renseignements recueillis par Sarron étaient vagues et inexacts. En 1564 la Fête-Dieu tomba au jeudi 1er juin. Or c'est le samedi 27 mai que Calvin était mort. Sarron se trompait donc de cinq jours.

[2] De Lyon, le XVI de juing, 1564. *Mémoires de Condé*, ou *Recueil pour servir à l'histoire de France*, 1743, II, p 204.

[3] *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum ab anno salutis M. D. usque in annum MDLXXIIII.* Cologne, 1574. Exemplaire de la bibliothèque de Genève. — Nous n'avons pu vérifier si les passages cités se trouvent dans la première édition de 1566.

[4] Surius, p. 742.

historien : Calvin, dit-il, était « le plus dissolu des hommes dissolus de sa ville. » « Il avait le cerveau peu sain. » Et même était-ce un homme ? « S'il faut appeler hommes, se demande-t-il, ces êtres qui, sous une apparence humaine, paraissent être des diables du Tartare » (Tartareae cacodaemones)[1] !

Enfin, un peu plus tard encore, en 1577, le triste apostat Bolsec, faisant sa cour à l'archevêque de Lyon, aux gages duquel il était, et auquel il dédiait son pamphlet, combina et amplifia tous ces bruits avec sa mauvaise foi coutumière :

« Calvin fut encores tourmenté d'un genre de maladie, duquel nous lisons avoir esté vexez, par juste jugement de Dieu, aucuns ennemis de Dieu, usurpateurs de sa gloire et honneur : c'est d'une mangeson de poux et vermine par tout son corps, et singulièrement d'une ulcère très puante et virulente au fonde-

[1] « Inter dissolutos suae urbis viros dissolutissimus — e suo parum sano cerebro — si tamen homines dicendi sunt qui certe, in humana effigie, Tartareae cacodaemones esse videntur. » Surius, p. 322.

ment et parties vergongneuses, où il estoit misérablement rongé de vers. Ainsi Honorius... Arnoulph... Maximian, Antiochus Epiphanes, Hérode...[1] et d'aultres hypocrites, et ennemis de Dieu, qui, soubs prétexte et couleur de saincteté ou zèle, persécutèrent la vérité, furent exterminez par juste jugement, et vengeance de Dieu, de tel genre de vexation, rongez de poux et vers, en leur vie, jusques à la mort.... Car nonobstant ce qu'en escrit de Bèze... il mourut invoquant les diables, jurant, despitant et maugréant.... Et de cela ont tesmoigné ceux qui le servirent jusques à son dernier soupir[2]. »

[1] *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine et mort de Jean Calvin*, jadis grand ministre de Genève. Recueilly par M. Hierosme Hermes Bolsec, docteur médecin à Lyon. Dédié au révérendissime archevesque, comte de l'Eglise de Lyon, et primat de France. A Paris, 1582, p. 39. — Dans la dédicace de son pamphlet, Bolsec reconnaît que parmi « les personnages insignes en foy et *charité* », préparés par Dieu « pour l'assister et le *secourir*, » parmi ceux desquels il a reçu « consolation et *secours* en ses afflictions et *nécessitez*, » se trouve, au premier rang, l'archevêque. Il confesse publiquement « combien il a d'obligation à sa clémence et *libéralité*. »

[2] *Ibid.*, p. 40.

Inutile de faire remarquer le caractère spécifiquement dogmatique de ces accusations : il s'agit d'un *juste jugement* de Dieu (l'expression est répétée deux fois), d'une *vengeance* de Dieu, d'un châtiment miraculeux, infligé par Dieu à ses *ennemis*, aux *usurpateurs de sa gloire*, aux *hypocrites*, aux *persécuteurs* de la vérité. Tout cela n'est pas la simple maladie, très connue, très caractérisée, provoquée par certaines débauches. La légende était inventée.

Il ne restait plus qu'à lui procurer l'autorité que peut seul donner un témoin oculaire, car Bolsec ne l'était pas. C'est ce que firent les jésuites, à l'aide de Jean Haren, en 1586[1]. Voici, le texte célèbre :

[1] *Les causes justes et équitables qui ont meues Jean Haren, jadis ministre, de quitter la religion prétendue réformée, pour se renger au giron de l'Eglise catholique. Recitées publicquement au peuple d'Anvers en la grande salle du collège des Pères de la Société de Jésus, le IX jour de mars 1586, par le dit Haren, et depuis envoyées par escript à son bon seigneur et amy Philippe D.* Jérémie 6-15, etc. — En Anvers, chez Pierre Bellere, à l'escu de Bourgoigne, 1586, avec privilège du Roy. Exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris. (Inventaire D, 22011.) Dans son dernier catalogue, le libraire Rosenthal de Munich indique une édition « jouxte la copie imprimée à

« Calvin est mort désespéré, estant tourmenté d'une infinité de sales et ordes maladies, desquelles Dieu menace, en sa loy, les enfans rebelles et obstinez. Ce que je peus affermer estre vray, pour avoir esté lors présent et tesmoin oculaire de sa mort. Sa vie n'avoit jamais esté qu'un pur chagrin, estant d'un naturel ambitieux, malin, envieux, cholère à oultrance, mesdisant de tout le monde, hardi, menteur et soupçonneux[1]. »

Désormais les calomniateurs avaient sous la main tous les documents qu'ils pouvaient désirer, les vrais et surtout les faux. Ils n'avaient plus qu'à les manipuler.

VI

Une parenthèse toutefois est utile ici. Car la citation de J. Haren, détachée de son traité,

Anvers par Pierre Bellére », et se vendant à Paris chez P. Ramier, 1586 : « édition fort rare, entièrement inconnue aux bibliographes. » La Bibliothèque nationale possédait une autre édition de 1587, imprimée chez Bellére, cotée D, 7649, A. Cet exemplaire a disparu.

[1] Jean Haren, feuillet chiffré H. 2.

n'est plus reproduite que par des auteurs ignorant l'histoire du traité, aussi bien que celle de l'auteur. En réalité ce n'est pas de J. Haren que les pamphlétaires modernes tiennent la citation, mais de Cudsemius. Et encore est-ce une façon de parler.

Cudsemius était un apostat comme Bolsec et J. Haren; et, de même que Bolsec dédia son pamphlet à son patron l'archevêque de Lyon, — de même que Haren prononça son discours chez ses patrons les jésuites d'Anvers, — de même Cudsemius dédia à son patron, le nonce de la Basse Allemagne, archevêque d'Athènes, la preuve de son apostasie: *Petit traité de la cause désespérée de Calvin*[1].

Voici le début de la lettre-préface: « S'il est possible de juger l'oiseau à ses plumes, le renard à sa queue, le lion à sa griffe, certaine-

[1] *De desperata Calvini causa tractatus brevis, lectu non minus utilis atque jucundus... adornatus in gratiam evangelicorum protestantium, authore Petro Cudsemio Cluavesaliensi.* Edition de Mayence, 1609. Exemplaire de la bibliothèque de Bruxelles. — Une seconde édition (*editio nova correctior*) parut à Cologne en 1610 (exemplaire de M. le professeur Rütgers, Amsterdam).

ment, au signe infaillible de ta nature angélique, très révérend et très illustre prélat, j'ai assez compris quelle est ta communion, ton commerce avec le Christ et les esprits célestes[1]. » Jusque-là, le malheureux, nourri dans le désert, errant avec les loups, n'avait rien vu, rien entendu, si ce n'est une férocité sauvage et horrible, si ce n'est un hurlement de mensonges[2]. Mais il est sorti de là; il a été recommandé au cardinal Bellarmin; il est allé à Rome, il a été confié au nonce; il lui dédie son livre. Désormais il comprend que Luther, sous prétexte de liberté de conscience, a ouvert aux ecclésiastiques le paradis le plus délicieux de toutes les voluptés charnelles et des sens. Calvin a abandonné son « canonicat » pour ce « joyeux Evangile, » comme Bolsec l'a dit: du reste il avait déjà été excommunié et proscrit par son évêque pour crime de sodomie. Bientôt après il prit femme; J. Westphal dit: une fille publique[3].

Après avoir ainsi ramassé ces calomnies,

[1] Cudsemius, p. 3. — [2] *Ibid.*, p. 4. — [3] *Ibid.*, p. 51-52.

aussi ineptes qu'odieuses[1], il conclut : « Enfin Calvin mourut à Genève en 1564, et, selon ce que raconte J. Bolsec dans sa *Vie*, il fut rongé des vers, comme Antiochus, Hérode, et autres. Cependant, sur ce fait (*qua de re*) je n'ai jamais rien su de certain (*nihil certi unquam cognovi*), et je couvre volontiers les fautes des autres du silence de la compassion[2]. »

Ainsi parle-t-il en 1609.

Un pasteur, Bernard Brantius, publia, en 1610, une réfutation de ces pages[3], et Cudsemius répliqua en 1612[4].

Evidemment il ignore l'histoire de Bolsec, dont il a reproduit les calomnies. En effet, en

[1] La femme de Calvin, Idelette de Bure, était (inutile de le rappeler) une veuve de mœurs exemplaires, quand le Réformateur l'épousa.

[2] Cudsemius, p. 60.

[3] *Examen quadripertitum, apostasiae, hoc est, etc. Petri olim Samuelis Cudsemii pseudo-vesaliensis, nunc sacellani Coloniensis.* Francfort, 1610. — (Exemplaire de M. Rütgers.)

[4] *Petri Cudsemii hyperaspistes pro tractatu de desperata Calvini causa apologeticus, hoc est, quadripertiti Calvinistici examinis vexamen novumque examen.* Coloniae Agrippinae, Anno MDCXII. (Exemplaire de la Bibliothèque de Bruxelles.)

cinq ou six lignes[1], il affirme trois fois que Bolsec a été un témoin oculaire de la mort de Calvin. Or, Bolsec avait été chassé de Genève le 23 décembre 1551, quatorze ans avant la mort de Calvin !

Cudsemius avait-il jamais eu en main le traité de Bolsec ? C'est possible. Il ne devait pas avoir celui de J. Haren. S'il l'avait eu, en effet, il en aurait lu au moins le titre, et il aurait su que Haren était catholique et en pension chez les Jésuites ses convertisseurs, quand parut son pamphlet contre les protestants et Calvin. Il n'aurait pu parler (p. 23) des « aveux ingénus du prêcheur calviniste » (*hoc ingenue fatetur Joh. Harenius prœdicans calvinista*).

C'est au milieu de ces inexactitudes que figure la traduction de la fameuse phrase de Haren. Cudsemius l'accompagne d'une prophétie qui s'est trouvée être une bizarre fausseté. « Jamais, s'écrie-t-il, les calvinistes

[1] Cudsemius, *Hyperaspites*, p. 22. — *Loquantur « oculares » testes et spectatores, qui funestum et tragicum illius ex hoc theatro mundi exitium « oculis » viderunt. — Hier. Bolsecus... de vita et obitu ejus « ocularis » testis.*

n'effaceront ce témoignage oculaire de leur prédicant[1]. » Les calvinistes n'en ont pas eu besoin. Cudsemius ignorait-il donc que Jean Haren s'était chargé lui-même de ce soin?

Comment Cudsemius, qui, connaissant en 1609 le témoignage de Bolsec, ne le trouvait pas suffisant, le donnait-il, en 1612, comme parole d'évangile? Qui, depuis lors, lui avait fourni la citation d'Haren? Nous savons une chose, qui nous suffit: Cudsemius appelait Becanus « ce grand athlète, le fouet du calvinisme », « mon maître, mon père chéri en Christ[2]. » Il avait eu le temps de le pratiquer.

C'est le texte latin de Cudsemius que reproduisent à l'envi les pamphlétaires catholiques, n'ayant du reste pas plus vu le livre de Cudsemius, que celui-ci n'avait vu le livre de Haren. C'est une phrase qui passe de main en main[3].

[1] Cudsemius, *Hyperaspites*, p. 23.

[2] *De desperata....* p. 55, et *Hyperaspistes*, p. 371.

[3] Plusieurs renvoient à Audin, qui dit: II, p. 415, n. 1: « Joan. Harennius apud Petrum Cutzenum. » Il n'a donc vu ni Harenius, ni *Cudsemius*, autrement il saurait comment le nom est écrit sur le livre.

VII

Constatons maintenant l'essor de la légende. Du récit de Th. de Bèze, Audin extrait d'abord quelques lignes, d'après lesquelles on apprend que plusieurs étrangers demandèrent à voir Calvin, mais que, pour obvier à toute calomnie, le Réformateur fut enseveli à huit heures du matin. Rien de plus.

Il semble donc qu'on cache Calvin, que Calvin a besoin d'être caché, qu'on l'ensevelit à la dérobée. Le lecteur, en effet, ne se doute pas que le mot *enseveli* a, chez Bèze, un autre sens qu'aujourd'hui, et que l'ensevelissement, au sens où nous l'entendons, eut lieu au milieu du jour, à deux heures, avec le concours de toutes les autorités genevoises et de toute la population. Le lecteur se doute encore moins que, d'après Bèze, on commença par laisser même les étrangers pénétrer jusqu'au lit de mort de Calvin, et qu'on ne déroba le Réformateur à la curiosité publique, que pour éviter les bruits malveillants sur l'excessive véné-

ration dont les disciples entouraient leur maître.

Après avoir ainsi suffisamment préparé l'esprit du lecteur, en cachant et faussant la vraie pensée de Bèze, et surtout le sens de ces mots : « pour obvier à toute calomnie, » Audin passe à la citation de Cudsemius.

« Cette calomnie dont Bèze parle ici, c'était la rumeur publique qui répétait d'étranges récits sur les derniers moments du Réformateur. On disait [qui ? où ? on n'avait rien dit de pareil même à Lyon, à l'ambassade espagnole] qu'il avait été défendu de laisser entrer personne dans la chambre mortuaire. [Le seul renseignement que nous ayons à ce sujet, est le renseignement diamétralement contraire de Bèze : « Au commencement, dit-il, les étrangers étaient admis »] parce que le corps du décédé portait les traces d'une lutte désespérée avec le trépas [Bèze a spécifié que Calvin n'avait remué ni pied ni main] et d'une décomposition où l'œil aurait vu les signes visibles de la colère divine, ou les marques d'une maladie infâme. Aussi s'était-on hâté de jeter sur

la face du cadavre un linceul noir [nouvelle invention. Personne n'a jamais parlé d'un linceul noir, ni d'un linceul jeté sur la face. Bèze a raconté seulement que pour mettre le corps dans la bière, on le cousit dans un linceul] et de l'ensevelir avant que le bruit de sa mort se fût répandu dans la ville. [Bèze a spécifié que que la mort de Calvin fut tout de suite connue, et que la ville entière fut immédiatemént en larmes. De plus la phrase d'Audin est construite de telle façon que la mise dans le linceul et l'ensevelissement paraissent deux choses distinctes. Or, Bèze a spécifié que ce fut une seule et même chose, et que l'ensevelissement, au sens où le lecteur d'Audin entend ce mot, n'eut pas lieu avant que le bruit de sa mort se fût répandu dans la ville, mais à deux heures de l'après-midi.] Mais il arriva qu'un jeune étudiant, s'étant glissé dans la chambre du trépassé, souleva les draps du lit et vit des mystères qu'on avait intérêt à tenir cachés. Personne ne lui avait demandé le secret. [Toute cette mise en scène est une pure invention. J. Haren ne prétend pas être venu *après la mort*

de Calvin, mais au contraire, *avant*, et avoir été « présent et témoin oculaire de sa mort. »] Il écrivit : « Calvin est mort frappé de la main d'un Dieu vengeur, en proie à une maladie honteuse, dont le désespoir a été le terme. » Cet étudiant, c'était Harennius, venu à Genève pour écouter les leçons du Réformateur[1]. »

On voit si d'Antoine Sarron à Audin la légende a cru et embelli. Il était cependant réservé à M. Renauld de justifier jusqu'au bout le proverbe *vires acquirit eundo*, et de renchérir non seulement sur Sarron, sur Surius, sur Bolsec, sur Haren, mais même sur Audin.

On lit dans sa *Conquête protestante :* « *Il faut démontrer* que les Réformateurs furent les pires scélérats, afin que l'on juge par eux ce que vaut leur invention soi-disant religieuse, qu'ils ont appelée protestantisme[2]. » *Il faut démontrer !* C'est une démonstration à faire, une thèse à soutenir, et pas du tout un fait à constater.

« Quant à Calvin il ne valait pas mieux. Un mot peindra ce monstre : il se livra à de telles

[1] Audin, II, p. 415.

[2] Ernest Renauld, *La conquête protestante*, 1900, p. 13.

débauches qu'il mourut de la syphilis, ainsi que je l'ai publié, avec pièces à l'appui, dans le *Péril protestant*[1]. »

Des pièces à l'appui! Hâtons-nous d'y recourir. Nous citons tout : « Calvin naquit à Noyon, en 1509. Curé de Martheville, puis de Pont-l'Evêque (Calvados), il avait appris, dans cette dernière cure, les doctrines de Luther, par un Allemand, Melchior Wolmar[2]. Ainsi que son maître Luther, Calvin était au moral tout ce qu'il y avait de plus immoral ; avant son hérésie, il avait été puni *à cause de la dépravation de ses mœurs* ; il fut même condamné à mort

[1] *Ibid.*, p. 18.

[2] Notons en passant au moins trois erreurs. M. Renauld confond Pont-l'Evêque dans l'Oise avec Pont-l'Evêque dans le Calvados. Calvin était Picard, et Noyon n'est pas en Normandie. De plus Wolmar n'alla jamais à Pont-l'Evêque. Il résida à Paris, à Orléans et à Bourges, et repartit pour l'Allemagne. Enfin Calvin ne fut jamais curé, ni à Pont-l'Evêque, ni ailleurs. Il eut, selon l'usage du temps, des bénéfices : mais il ne *résidait* pas, et ne pouvait exercer aucune fonction sacerdotale, n'ayant pas été ordonné et s'étant même démis de ses bénéfices, au moment où il aurait pu devenir prêtre, c'est-à-dire à l'âge de 25 ans. Calvin rencontra Wolmar à Orléans et à Bourges. M. Renauld ne respecte pas plus la géographie que l'histoire.

pour ses incontinences qui le portèrent jusqu'aux dernières extrémités du vice. Toutefois, le roi[1] lui accorda son pardon, sous condition d'être *fleurdelisé* à l'épaule, flétrissure qui existait à cette époque, comme il y a quelque cinquante ans la marque, également à l'épaule, de la lettre F pour les forçats. La Réforme, dont Calvin devint l'apôtre à Genève et en France, ne réforma pas ses mœurs le moins du monde. Il put au contraire, délivré de tout contrôle, y donner un libre cours. Ses orgies lui coûtèrent la vie. Et *Arènes* [notre auteur n'a jamais lu le livre qu'il cite. Il ne sait pas même le nom de celui qui l'a écrit, lequel était non pas *Arènes,* avec l'orthographe des Arènes de Nîmes, mais *Haren*], étudiant en médecine[2], [nouvelle invention aussi gratuite que toutes les autres. J. Haren était allé

[1] Le roi n'avait rien à faire dans la question, et les calomniateurs ordinaires de Calvin se bornent à faire intervenir l'évêque.

[2] Il n'y avait pas alors de Faculté de médecine à Genève. Un nommé Blaise Hollier fut autorisé, en 1559, à faire un cours libre. On ne sait s'il le continua jusqu'en 1564. On n'allait pas, en tout cas, à Genève pour étudier la médecine.

à Genève pour étudier la théologie, comme le reconnaît Audin. Mais M. Renauld a besoin de cette invention pour justifier la présence de Haren et donner du poids à son témoignage], huguenot, avait remarqué, lors de la maladie qui emporta Calvin en 1564, à l'âge de 55 ans, certains symptômes qui l'avaient surpris et effrayé. Resté seul à veiller son cadavre [nouvelle mise en scène inventée par M. Renauld, comme la précédente a été inventée par Audin : seulement l'une contredit l'autre], il osa soulever le linceul, et se convainquit que le *législateur et le théocrate avait succombé à tout autre chose qu'à la petite vérole*. Calvin, en effet, mourut de la syphilis, tout simplement[1]. »

Voilà la légende qui continue à faire le tour de l'Europe. Nous la trouvons en Hongrie[2].

[1] Ernest Renauld, *Le Péril protestant*, 1899, p. 20. Les mots en italiques sont en italiques dans le texte : on se demande pourquoi.

[2] « Le *Protestantisches Kirchen-und Schulblatt*, de Budapest, nous apporte un bouquet de citations tirées d'une histoire de l'Eglise, récemment publiée en allemand par un prêtre hongrois, Jonas Horvath, et destinée à l'enseignement religieux

Nous la trouvons en Italie, dans un petit volume qui vaut une mention. Approuvé par les autorités ecclésiastiques, il porte un titre qui, à lui tout seul, doit faire mourir de jalousie les Audin et les Renauld : *Il Tiberio della Svizzera*, 1877. Jean Calvin, le Tibère de la Suisse. A la bonne heure ! et voilà qui s'appelle nommer les choses et les gens par leur vrai nom.

Chap. II : Premières études de Calvin à Paris : sa condamnation infamante à Noyon ; ch. XIV, Calvin, le Tibère de Genève ; ch. XXXI, les dernières années de Calvin, p. 285 : « Les maladies habituelles l'assaillirent avec une plus grande violence. Elles n'étaient pas autre

scolaire. Nous y trouvons naturellement la fameuse légende du suicide de Luther. Mais, comme l'appétit vient en mangeant, le catéchiste ultramontain y joint une autre légende, celle de la mort désespérée et désespérante de Calvin. Voici ses propres assertions : « Calvin, lui aussi, fut atteint par le châtiment de Dieu. Il vivait encore qu'il commença à être rongé des vers, et son corps exhalait une telle puanteur que nul ne voulait plus s'approcher de lui. Il mourut désespéré, en proférant d'horribles blasphèmes contre Dieu et en appelant les diables à son secours. » *La Semaine religieuse* (de Genève), du 28 juillet 1894.

chose que les résultats épouvantables et le juste châtiment de ses habitudes criminelles. » Ch. XXXIII. Mort de Calvin : « Ce scélérat, désespérant de son salut, invoquait les démons et vomissait jurons, imprécations, blasphèmes. Ces particularités ne sont pas mes inventions : C'est le calviniste Hareninus [*sic*] qui les raconte.[1] »

Et finalement ce sont ces calomnies, sous leur forme la plus infamante... pour leurs auteurs, que la propagande populaire s'est donnée la mission de répandre en France. Outre les *Causeries du dimanche*, j'ai sous les yeux deux autres feuilles qu'on distribue au peuple à tort et à travers. L'une, d'un beau rose, avec ce titre : *Le complot protestant*, dit : « Ces deux misérables, Luther et Calvin, ont mené une existence des plus ignobles. A telles enseignes que Calvin mourut d'une maladie hon-

[1] « *Il Tiberio della Svizzera, ossia Giovanni Calvino, pel sacerdote Gio. Battista Lemoyne, della congregazione Salesiane, e direttore del collegio di Lanzo.* Torino, 1877. A la dernière page : « Visto : nulla osta alla stampa Torino, 8 maggio 1877. D'ordine di Monsignor arcivescovo Chiuso Can. Tommaso.

teuse, pourri de corps après l'avoir été d'esprit. » — L'autre, intitulée : « *A tous les patriotes! à tous les honnêtes gens!* » dit : « Calvin, selon plusieurs historiens, fut marqué par un fer rouge pour avoir commis le crime contre nature. Lorsqu'il était encore sur les bancs de l'école, ses condisciples l'avaient surnommé l'*accusatif*[1], et lorsqu'il fut omnipotent à Genève, il ne se montra que trop digne de ses commencements, faisant accuser les innocents, et les condamnant ainsi comme coupables. Il réunit en sa personne la perfidie de Tibère, la férocité de Néron, et il mourut d'une maladie purulente, fruit de ses débauches. »

VIII

Ainsi toute la légende relative à la mort de Calvin a pour fondement, comment dire ? pour noyau central, pour germe, la déclaration de Jean Haren. Il est temps de voir ce qu'ont été

[1] Sur cette calomnie particulière, voir : E. Doumergue, *Jean Calvin*, I, p. 73-75.

exactement ce Jean Haren et cette déclaration.

Jean Haren naquit en 1540 à Valenciennes[1]. Son père, riche marchand d'étoffes en laine, subit le martyre, pour la foi évangélique, en 1568. Quant à lui, il devint chapelain, aumônier des troupes de Jean Casimir, dans sa campagne de France, en 1575. L'année suivante, il commença à être soupçonné de catholicisme. Pour conserver ses biens, il rechercha en effet le pardon du duc d'Albe. Cependant, jusqu'en 1578, il resta pasteur wallon à Dordrecht. A ce moment, il fut appelé, non sans protestations, à Bruges, où il devint un instrument d'opposition contre le chef du parti protestant, le prince d'Orange. Il fut enfin déposé par le Synode de Delft, en 1584.

Alors il va à Anvers, se retire chez les Jésuites, apostasie, et son pamphlet est publié en 1586. Il faut en lire attentivement le titre complet :

[1] Fr. W. Cuno, *Franciscus Junius der ältere, Professor der Theologie und Pastor* (1545-1662). 1891. Voir chap. XIV, p. 103-116.

« *Les causes justes et équitables, qui ont meues Jean Haren, jadis ministre, de quitter la religion prétendue réformée,* pour se renger au giron de l'Eglise catholique. Récitées publicquement au peuple d'Anvers en la grande salle du collège des Pères de la Société de Jésus, le IX jour de mars 1586, par le dit Haren, et depuis envoyées par escript à son bon seigneur et amy Philippe D. — Jérémie 6 : 15, etc. En Anvers, chez Pierre Bellére à l'escu de Bourgoigne, 1586, avec privilège du Roy [1]. »

On voit tout de suite ce qu'il faut penser, quand on présente ce pamphlet comme l'œuvre d'un calviniste, et d'un disciple de Calvin. La vérité est qu'il est l'œuvre non seulement d'un disciple, mais d'un pensionnaire des Jésuites. Ce n'est pas tout à fait la même chose [2].

Mais précisons.

[1] Voir p. 39, note 1.

[2] Il est intéressant de constater la propagande effrénée à laquelle les Jésuites se livrèrent pour répandre le volume, rédigé dans leur maison et sous leurs yeux. La même année 1586, le pamphlet, publié deux fois en français, est traduit en hollandais (exemplaire à la bibliothèque de Leyde), en allemand deux fois (une édition parut à Cologne, une autre

Immédiatement (1586) un des calvinistes les plus autorisés, François Dujon (*Franciscus Junius*) prit la plume. Avec une bonne foi absolue, il reproduisit et réfuta le traité de Haren, page par page, dans son *Admonition chrestienne*[1]. Or, une de ses premières remarques n'est pas la moins importante. On est en effet frappé, en lisant le pamphlet de Haren, du fait que l'auteur parle tantôt à la troisième personne, et tantôt à la première.

Voici, par exemple, le début : « Premièrement, *il* dit que naissant au monde.... » Ce

à Ingolstadt). L'année suivante, une nouvelle édition française parut à Anvers. Mgr. Räss signale deux nouvelles éditions en 1599, l'une à Nancy, l'autre à Cologne. Un auteur attribue en grande partie à ce pamphlet la ruine de l'Eglise réformée en Flandre (Cuno, p. 114).

[1] En voici le titre : « *Admonition chrestienne de F. Dujon, fidèle serviteur de Dieu, aux chrestiens des Pays-Bas, respondante aux fausses doctrines, blasmes et calomnies de Jean Haren, contre les Eglises des protestants, et les ministres d'icelles, en un livret intitulé : Les causes justes et equitables qui ont meuë Jean Haren, jadis ministre, de quitter la religion prétendue réformée, pour se renger au giron de l'Eglise catholique*, M.D.LXXXVI. » Exemplaire de la Bibliothèque de Leyde. Une traduction allemande parut en 1602 : la Bibliothèque de Munich en possède un exemplaire.

n'est donc pas Haren lui-même qui a rédigé ces pages.

Dujon, constatant que le livre est sorti de la maison des Jésuites, conclut: « Pour le premier donques nous avons à noter que ce n'est point Jean Haren, qui a escript ce discours; mais que les Jésuites s'estimans estre meilleurs et plus habiles cuisiniers, pour luy faire sa sausse, ont dressé le tout à leur direction et avantage. Voylà pourquoi, tant icy qu'en la plus grande partie de ce discours, on a usé de ces mots: *il dit*, *il confesse,* et autres semblables. Mais, en d'autres endroits, ils ont oublié leur style, et discouru comme si Haren en estoit l'auteur, disant : *Je say très bien*, *j'ay veu*, *en ma présence*, etc. D'où vient cela, je vous prie, sinon de ce que Jean Haren a donné des lopins aux Jésuites, que puis après ils ont ainsi habillez et rapetassez à plaisir[1]. »

Ainsi le fameux pamphlet d'un calviniste et d'un disciple de Calvin, non seulement est l'œuvre d'un disciple et d'un pensionnaire des jésuites, mais il est le résultat d'une étrange

[1] Dujon, *Admonition*, p. 23.

collaboration du dit apostat avec ses nouveaux patrons. Nous savons que J. Haren a prononcé un discours, mais nous ne savons pas le texte exact de ce discours. Le texte que nous possédons est un texte remanié par les jésuites, et il n'est plus possible de savoir ce qui vient de Haren, et ce qui vient des jésuites!

Continuons à préciser. Haren se présente, ou bien est présenté, comme un témoin oculaire.

Or F. Dujon se trouvait précisément à Genève en même temps que J. Haren[1]. Il le connut fort bien. Il dit: « Car aussi pour lors j'ay bien conneu Haren, tout frès venu de son pays, follastre comme un chevreau, duquel la compaignie où il se tenoit faisoit ses risées, à pleine bouche, s'esmerveillant de ceste jeunesse, et quasi enfance présomptueuse, sans letres, sans jugement, sans grâce, qui estimoit tout de soy et n'avoit rien[2]. »

Quant à la prétendue visite de ce Haren à Calvin mourant, pour Dujon c'est un pur

[1] Dujon arriva à Genève le 17 mars 1562, et en repartit en 1565. — Voir Fr. W. Cuno, *Franciscus Junius*, etc.

[2] Dujon, *Admonition*, p. 91.

mensonge, contraire même à toute vraisemblance :

« Si la fin chrestienne de Calvin, accompaignée d'une saincte patience, jusques à la mort, en ses angoisses, a servi à la gloire de Dieu, (comme certainement elle a), en présence de plusieurs personnes honorables et craignans Dieu, comment s'élèvent aujourd'huy des grenoilles, qui, à force de crier coax, pensent tant gaigner sur le monde, que les gens de bien ne puissent avoir à jamais audience. Mesmement un tel grenoillat comme Haren, qui ne pourroit lever le museau hors de l'eau, si les jésuites ne luy prestoyent le dos pour l'élever.... Il dit que Calvin est mort désespéré, c'est mensonge. Il dit qu'il le peut affermer pour avoir esté présent et tesmoin oculaire de sa mort, c'est encor un autre mensonge... Calvin n'estoit pas si affamé de visites ne si destitué de bons et amiables visiteurs, qu'il fallust aller quérir vers la porte de Rive[1] un nouveau venu, pour l'aller garder en son extrémité, et l'amener jusqu'à l'autre costé de la ville de Genève.

[1] Un quartier de Genève, où habitait J. Haren.

Et vous aussi, Haren, n'estiez-vous pas si habile que, pour vos beaux yeux, on voulust importuner Calvin, contre sa propre volonté, de vous présenter devant luy, puisqu'il avoit requis qu'on priast Dieu pour luy, et qu'on le laissast en repos. J'estoye, de ce temps, en compaignie de gens qui, ordinairement, avoyent nouvelles de luy, et avoyent bon accès à luy; mais jamais il ne me print envie de luy estre importun, entendant son indisposition et son affection[1]. »

Aussi bien, nous l'avons vu, nos calomniateurs du dix-neuvième siècle ont-ils compris que les jésuites du seizième avaient commis une maladresse, et ils se sont mis en devoir de la corriger.

Au lieu de s'en tenir au texte même qu'il invoque, Audin suppose que Haren s'introduisit furtivement, *après la mort* du Réformateur, dans la chambre mortuaire. Il suppose donc que cette chambre était vide, et que personne ne gardait le corps. Nous savons que Calvin mourut à huit heures du soir, et fut mis en

[1] Dujon, *Admonition*, p. 349, 350.

bière le lendemain matin, à huit heures : il faudrait donc supposer qu'on laissa, pendant la nuit, la chambre vide, et les portes ouvertes! Comme c'est vraisemblable, alors que, de tous côtés, amis et curieux demandaient à voir le mort une dernière fois! Comme c'est vraisemblable, surtout dans l'hypothèse d'une infamie à cacher!

Il n'était pas inutile qu'un auteur de la valeur de M. Renauld vînt au secours d'Audin et des jésuites d'Anvers. De sa propre autorité, il fait, de l'étudiant en théologie J. Haren, un étudiant en médecine, et, au lieu de l'introduire furtivement dans une chambre abandonnée, il l'installe bravement au chevet du cadavre, de telle façon que les parents et les amis du Réformateur, ayant jeté un linceul sur le corps pour cacher les ravages de la maladie honteuse, laissèrent le petit inconnu tout seul, ayant toute une nuit pour bien examiner ce qu'il était de l'intérêt suprême de dérober à tous les yeux! Il n'y a que des calomniateurs attitrés pour s'embarrasser à ce point dans les filets de leurs propres calomnies!

IX

Mais continuons toujours à préciser; c'est de plus en plus instructif. Et surtout forçons nos scrupuleux jésuites à continuer avec nous. Car ils voudraient bien pouvoir s'arrêter ici, et faire le silence absolu sur l'événement qui suivit la publication de cette calomnie. Forçons-les à regarder en face toute la vérité. Une fois n'est pas coutume.

Voici en effet ce qui se passa. J. Haren redevint protestant, et publia un nouveau traité, sous ce titre: « *La repentance de Jean Haren,* et son retour en l'église de Dieu, publiquement par luy récitée en l'église wallonne à Wesel, en présence du magnifique et sage magistrat du dit lieu, le VII jour de mars, 1610[1]. »

[1] « A Hanaw, par Daniel Averi, MDCX. » (Exemplaire de la bibliothèque de la Haye). Une autre édition parut la même année « à la Haye, pour Louis Elsevier, anno 1610. » Cette édition contient, en plus que la précédente, avant le traité lui-même, une lettre de cinq pages: « aux fidèles chrétiens des Pays-Bas qui ont quitté les abus de l'Eglise romaine, pour vivre

Haren avait continué à être catholique. Il avait trouvé une place chez la duchesse Antoinette de Juliers, née princesse de Lorraine, et il publiait des brochures contre les protestants. En 1599, il écrit encore à de Maillane, conseiller du duc de Lorraine : « Lorsque je me trouvais, il y a quelques années dans la ville d'Anvers, *on me demanda* d'adresser un discours au peuple pour l'édifier par l'histoire de ma conversion, ce que je fis, non sans succès, car plusieurs suivirent mon exemple[1]. » On remarquera que Haren parle seulement d'un discours *adressé* par lui, et adressé sur *demande*. Nous savons de qui.

Cependant la rupture avec ses anciens coreligionnaires était moins complète qu'il ne

en toute pureté et sincérité de conscience, Jean Haren désire salut. » (Exemplaire de la bibliothèque de Gand.) Encore la même année parut une traduction hollandaise *nae de coppe van Hanau by Daniel Aueri 1610*. (Exemplaire de la bibliothèque de la Haye.)

[1] Lettre écrite en 1599, de Deneuvre, (paroisse non loin de Lunéville) et citée par le Dr Andreas Räss, évêque de Strasbourg: *Die Convertiten seit der Reformation nach ihrem Leben und aus ihren Schriften dargestellt*. Band III, von 1590-1601 (1866), p. 516.

l'avait cru lui-même. Quelques-unes de ses vieilles sympathies se réveillèrent. Il excita les soupçons de ses nouveaux amis, qui finirent par le jeter en prison. « Moy trempant, dit-il lui-même, dans une triste prison huit ans et plus, sans espérance d'en jamais sortir, où l'anti-christ romain m'avoit fait poser, à l'instance de son légat Corionalus (la peste de toute la Germanie), pour avoir empesché ses cruels desseins sur les églises de par ça[1]. » Huit ans! c'était plus de temps qu'il n'en fallait pour réfléchir. J. Haren réfléchit: et le résultat de ses réflexions fut (ce sont ses propres expressions) « que Satan, ennemy de son ame, avoit fait de luy un des plus sales apostats qui fut jamais[2]. » Il se décida donc à confesser publiquement sa faute: « Messieurs, au sortir de ma triste prison, où violentement j'ay esté détenu huict ans et plus pour avoir secouru vos Eglises, passant par ceste ville de Wesel pour me rendre à ma famille, j'ay pris la har-

[1] J. Haren, *La Repentance*, édit. Louis Elzévier, Lettre aux fidèles chrétiens.

[2] *Ibid.*

diesse de vous saluer et faire entendre choses qui concernent l'honneur et la gloire de Dieu, l'édification de son Eglise et le salut de mon âme[1]. » Mais le passage capital de ce discours est la rétractation formelle et générale : « Pour fin, messieurs, je vous supplie vouloir prier Dieu pour moy, et si quelqu'un d'entre vous a quelques livres, *qu'autrefois l'on a fait imprimer sous mon nom en divers langages, livres pleins de bourdes, mensonges et fausses suppositions, je requiers qu'ils soyent bruslez et mis en cendres*[2]. »

Voilà donc confirmé ce que F. Dujon avait dit, ce que nous avons expliqué, ce que le premier pamphlet prouve lui-même, à savoir que ce pamphlet est beaucoup plus de la main des jésuites que de la main de J. Haren. Les jésuites l'ont *publié sous son nom*, et fait imprimer en divers « langages. » Et ce qu'il contient, ce sont, dit Haren, des bourdes, des mensonges et des suppositions !

[1] *Ibid.*, p. 3.
[2] *Ibid.*, p. 21.

X

Mais continuons encore et achevons de préciser, car tout n'est pas fini. L'authenticité du retour de J. Haren au protestantisme, et par conséquent de sa rétractation, a été niée, et par un auteur qui n'est autre que l'évêque de Strasbourg, le Dr Andreas Räss, dans son *Histoire des convertis*.

L'évêque pense que J. Haren devint prêtre, le resta, et exerça son activité en Lorraine; quant au traité, que nous venons de citer, l'évêque ne l'a pas vu; il a bien lu qu'il était annoncé dans la *Bibliotheca classica*, publiée en 1625, par Georges Draudius, mais il pense que c'est un Faux[1]!

Mettons donc hors de toute contestation la repentance et la rétractation de Jean Haren. Il

[1] Ce qui est curieux, c'est que l'évêque Räss, qui traduit le traité de J. Haren presque en entier, à propos de Calvin, se borne à citer ces lignes: « *Calvin, der mit schändlichen Krankheiten behaftet war, ist in der Verzweiflung gestorben.* » Ces mots sont précédés et suivis par des points: et la phrase, où J. Haren se prétend témoin oculaire, n'est pas traduite.

suffit pour cela d'avoir recours aux actes des Synodes wallons. Celui d'Amsterdam (les 21, 22, 23, 24 avril 1610) nous renseigne précisément sur le discours qui nous occupe :

« 13. On a remis à la discrétion de l'Eglise de Wesel de recevoir Jean Haren à la communion de la sainte Cène, et, quant au ministère de la parole, la compagnie a jugé qu'il n'y doit point estre receu, avant une longue épreuve de sa repentance, et sans l'avis de notre synode.

« 14. Nous n'avons pas, pour le présent, trouvé expédient de publier en nos Eglises la repentance du dit Haren, pour le recevoir à la paix de toutes nos Eglises, mais, pour plusieurs considérations, avons plus tost trouvé bon d'en différer la résolution jusques au prochain synode[1]. »

Quelques mois plus tard, le synode se réunit à Bréda (les 15, 16 et 17 septembre 1610), et voici ce qu'il décida :

[1] *Livre synodal*, contenant les articles résolus dans les synodes des Eglises wallonnes des Pays-Bas, publié par la Commission de l'histoire des Eglises wallonnes, 1896. T. I, 1563-1685, p. 217.

« 16. Jean Haren, ayant donné suffisant tesmoignage de sa repentance, on a trouvé expédient de ne differer plus longtemps de le recevoir à la paix de nos Eglises, lesquelles seront publiquement adverties de sa réconciliation, selon la formule qui s'ensuit : « Mes frères, il y a vingt et cinq ans, ou environ, que nos Eglises, ayant esté grandement scandalisées par la révolte de maistre Jean Haren, lors ministre en l'Eglise françoise de Bruges, trouvèrent expédient de le nommer publiquement, et retranchèrent de leur communion, avec exhortation à tous fidèles de le fuir, et n'avoir aucune accointance avec lui, et cependant prier Dieu, qui cognoist les cœurs, d'avoir pitié de lui, et vouloir le ramener au droit chemin et vraye repentance de ses fautes. Or est-il que, depuis quelques années, Dieu, qui est riche en miséricorde, l'a redressé et remis au droit chemin, selon qu'il a donné lui mesme bon et suffisant tesmoignage par une publique et solennelle confession et recognoissance de son péché, tant de bouche que par escrit, ce qui a donné occasion à nos Eglises de lui tendre la

main et condescendre à son humble et instante requeste d'estre receu à réconciliation, et restabli à nostre communion, ce qu'elles ont trouvé espédient de vous représenter, afin que, par ceste publique déclaration, un chacun soit adverti de le tenir et recognoistre pour frère et membre de nostre corps, se resjouir de sa conversion, en rendre gloire à Dieu, et le prier de lui faire la grâce de perséverer constamment en sa vérité, à la louange de son sainct nom, et édification de son Eglise[1]. »

J. Haren en effet persévéra. Mais, on le comprend, il ne trouva pas d'Eglise disposée à le prendre pour pasteur, et les synodes durent venir à son aide. Celui de Dordrecht (septembre 1611) lui accorda (22) « cent dalders » et une lettre de recommandation pour « quelques Eglises de France[2]. » Celui de Zieriksée (avril 1612) organisa définitivement une collecte en sa faveur: « 23. Pour subvenir aux nécessitez de nostre frère Jean Haren, réduit en ceste siene viellesse à une grande extrémité, les Eglises sous nommées sont sérieusement

[1] *Ibid.*, p. 220-221. — [2] *Ibid.*, p. 226.

priées de consentir à lui bailler par semaine, de la bourse de leurs diacres, comme s'ensuit : Amsterdam, 20 pat.; Middelbourg, 15; Dort, 12; Utrecht, 10; Rotterdam, 10; Leyden, 9; Flessingues, 6; Delff, 6; Haerlem, 6; montant à la somme de fl. 4, 14, laquelle somme les Eglises seront priées d'apporter à chacun synode pour estre délivrée[1]. » C'était une dizaine de francs (monnaie du temps) par semaine, une quarantaine de francs par mois.

Deux fois encore, au synode de Rotterdam (septembre 1612, article 4), et au synode de Delft (septembre 1613, article 14), il est question de J. Haren, et de quelques-uns de ses opuscules, qu'il voudrait voir approuvés[2]. On charge certains pasteurs de les lire et de donner leur avis.

XI

Puis plus rien : nous voilà au bout de notre étude.

Plus rien !

La légende sur la mort de Calvin va rejoindre

[1] *Ibid.*, p. 230. — [2] *Ibid.*, p. 232, 233.

la légende sur le Fer rouge. Il n'y a rien à retenir du témoignage des deux seuls témoins, dits oculaires. Les deux témoignages sont deux calomnies infâmes, dans le plein sens des mots, deux calomnies que les faits réfutent et que même des savants ultramontains et jésuites, comme le P. Brucker, le P. Maimbourg, et le Dr Paulus, désavouent.

Plus rien !

Plus rien contre Calvin. Mais quelque chose et beaucoup dans notre cœur d'homme. A mesure que, pendant des mois, on respire cette atmosphère, où les calomnies les plus monstrueuses circulent comme des axiomes, on se sent pris à la gorge ; on se croirait à proximité de certains fumiers, et le cœur se soulève. Or, il y a des gens qui vivent là-dedans. Mais de quoi donc ont-ils l'âme faite, ces écrivains qui éprouvent de telles délices à plonger leurs mains, leurs bras dans la boue, le mot est trop propre, il faut dire : dans l'ordure de ces vices infâmes, de ces vices contre nature, de ces crimes sans nom et sans nombre ? De quelle hypocrisie croient-

ils l'âme humaine capable? Pendant vingt ans un abominable débauché aurait pu écrire les paroles les plus édifiantes, et vivre à la fois dans les derniers bas fonds de l'infamie et sur les plus pures hauteurs de la religion! Et de quelle stupidité croient-ils capable l'âme populaire? Pendant vingt ans tout un peuple aurait écouté, aurait regardé cet infâme débauché, et, par cet infâme débauché, il se serait laissé imposer les lois de la morale la plus austère, et cet infâme débauché aurait tenu à Genève, pour toute l'Europe, avec un succès inouï, une incomparable école de vertu, de piété et de martyre, surtout de martyre! Oui, comment est faite l'âme de ces Audin, de ces Mgr de Ségur, de ces Renauld, de ces Romain? Que sont pour eux le bon sens, la logique,... à moins que, victimes de leur propre système, le cerveau et la conscience anesthésiés par l'infection même de cet air qu'ils travaillent à empester, ils soient descendus à ce degré d'abaissement, au-dessous de tous les abaissements, de faire des Faux.... de bonne foi!

Plus rien contre Calvin. Mais quelque chose et beaucoup dans notre cœur de Français.

Depuis trois et quatre siècles, ces défenseurs attitrés du dogme catholique n'ont cessé de fabriquer des in-folios, et des plaquettes, où, à côté des deux principales calomnies, ils ont collectionné une foule d'autres calomnies secondaires, paroles prêtées à Bucer, à Wolmar, à de Bèze,... en contradiction avec toutes les paroles connues de ces amis de Calvin, mais dont on a eu soin de rendre la vérification impossible, en n'indiquant aucune référence. Comment démontrerez-vous que deux mots ne se trouvent nulle part dans dix ou vingt volumes, ou que, s'ils s'y trouvent, ils ont un sens différent de celui qu'on leur prête ?

Evidemment, il n'y a qu'une réponse à faire : « Toutes les fois que nous avons pu vérifier une accusation, elle s'est trouvée un Faux. Les accusations que nous ne pouvons pas vérifier, que sont-elles, à plus forte raison, sinon des Faux, encore des Faux, toujours des Faux, comme les fausses lettres à du Pöet, comme

la fausse citation de Becanus, comme la fausse citation de Withaker, comme les fausses déclarations de Bolsec et de Haren ? »

Mais en attendant, ces Faux, enregistrés dans les in-folios vénérables, ou enjolivés dans les livres et les brochures innombrables, ont formé la pensée et comme la mentalité de la France.

Ces Faux, grâce à Laing (Laingaeus), à Stapleton, au jésuite Romaeus, au jésuite Cornaeus, au chartreux Surius, au jésuite Campion, au cardinal de Richelieu, et à une foule d'autres personnages, ont fait toute l'instruction de tous les prêtres dans tous les grands séminaires.

Ces Faux, grâce à ces prêtres, grâce à Audin, dont l'ouvrage atteint sa 6me édition en 1856, à Mgr de Ségur, dont la brochure atteint sa 39me édition en 1888, à Mgr Gaume, dont l'Abrégé du catéchisme, approuvé par le pape et par une douzaine d'évêques ou archevêques, et adopté pour les examens de l'Hôtel de Ville, atteint sa 42me édition en 1880, grâce à des centaines et des centaines de pamphlets, comme ceux des Renauld et des Romain, ont fait toute l'instruction de la bourgeoisie dans

les établissements secondaires dirigés par des religieux et des religieuses.

Enfin ces Faux, au confessionnal, dans les prônes, dans les missions, dans les écoles congréganistes, ont fait toute l'instruction du peuple.

Et l'odieuse parole de Bossuet est devenue l'axiome incontestable : « Si les protestants savaient à fond comment s'est formée leur religion, cette Réforme dont ils se vantent ne les contenterait guère, et pour dire franchement ce que j'en pense, elle ne leur inspirerait que du mépris. »

C'est à ce point que tout ce qu'il y a de catholique en France, bien plus, tout ce qui en France a reçu l'instruction catholique, c'est-à-dire le clergé, la bourgeoisie et le peuple de France, est forcé de croire que les fondateurs du protestantisme sont une collection sans pareille de bandits et de canailles, de vrais monstres au point de vue moral. Dès lors, de quoi ne sont pas capables les disciples de pareils maîtres ? — On est en train de tirer les corollaires de l'axiome. — Plus de sens cri-

tique, plus de sens de la vérité, plus de respect pour l'adversaire, une niaiserie, qui, surexcitée par la méchanceté de ceux qui font de ces calomnies « métier et marchandise, » est capable de tout.

Oh ! pauvre France, qu'a-t-on fait, que veut-on faire de ton génie, qui d'instinct va à la lumière et à la générosité ? On ne l'a que trop vu, il y a quelques mois, quand l'astre de notre patrie a été obscurci par une autre nuée de Faux, quand s'est déchaînée, jusque dans les prétoires de la Justice, cette tempête assourdissante de mensonges et de férocité !

Nous n'avons voulu traiter qu'une question minutieuse, sèche, d'érudition. Nous avons lu des textes, selon les règles de la critique scientifique ; nous avons soulevé la poussière des vieux in-folios et des vieilles plaquettes, jaunis au fond des bibliothèques séculaires.

Et voilà, ce qui se dresse devant nous, c'est la question morale et nationale.

En montrant comment, pendant quatre siècles, on a faussé l'histoire de notre pro-

testantisme, nous avons montré à l'œuvre ce système, cet esprit jésuitique qui a faussé l'âme de notre peuple, et dont aujourd'hui se révèlent, avec éclat, les secrets et presque irréparables ravages.

A ce point de vue inattendu, le sort du protestantisme se confond encore avec le sort de notre patrie ; l'un et l'autre sont menacés de mort par le mensonge ; l'un et l'autre ont besoin pour vivre de vérité.

Donnons-la leur.

APPENDICES

I

Le Faux Bolsec.

Jérôme Bolsec était un religieux appartenant à l'Ordre des Carmes. Il prêchait dans les églises de Paris, lorsque vers 1545 ou 1546, à la suite d'un sermon qu'il avait prononcé en l'église Saint-Barthélemy, il jugea prudent de s'enfuir, et alla jusqu'en Italie. La duchesse de Ferrare, Renée, l'accueillit avec sa bonté accoutumée, et le prit même comme aumônier. Elle le croyait protestant, tandis que son mari, Hercule d'Este, le croyait catholique. On ne sait lequel des deux époux se trompait le plus. Bolsec servait à Renée d'intermédiaire pour sa correspondance avec Calvin, et à Hercule d'espion auprès de sa femme. Entre temps, par ses intrigues, il réussit à amener le départ de la célèbre Olympia Morata, puis de Sinapius et

de sa femme, tous intimément liés avec la duchesse. Enfin, il fut lui-même obligé de partir[1].

Celui que l'honnête Sinapius appela « le plus fourbe des aumôniers[2], » se rendit à Genève, eut des discussions théologiques avec Calvin, fut exilé, et finalement redevint catholique.

En 1577, treize ans après la mort du Réformateur, notre triste apostat, passé aux gages de l'archevêque de Lyon[3], conta la légende suivante, sur la façon dont Calvin fut « flestri et marqué d'un fer chaud sur l'espaule à Noyon. »

« Je puis dire cecy, pour avoir veu la ditte attestation ès mains du dit Bertelier, qui avoit esté expressément envoyé pour avoir information de la vie et mœurs et de la jeunesse du dit Calvin ; et en la dite attestation estoit contenu que le dit Calvin, pourveu d'une cure et d'une chapelle, fust surprins ou convaincu du péché de sodomie, pour lequel il fut en danger de mort par feu, comment est la commune peine de tel péché ; mais que l'évesque de la ditte ville, par compassion, feit modérer

[1] *France protestante*, 2e édit., article Bolsec.

[2] *Calvini Opera*, XVI, p. 376.

[3] Voir plus haut, p. 38, note 2.

la ditte peine en une marque de fleur de lys chaude sur l'espaule[1]. »

Faut-il dire que ce que Bolsec raconte de la mission de Berthelier (un des hommes politiques de Genève, grand adversaire de Calvin) est une pure invention, digne de toutes les autres plus ou moins ridicules, abominables ou invraisemblables, dont son livre est farci ? Lorsque le Conseil de Genève décidait d'envoyer quelque part une ambassade, cette décision était consignée dans le procès-verbal de la séance. Il y avait instructions, puis rapport. Or, dans toute la série des Registres du Conseil depuis l'arrivée de Calvin à Genève (juillet 1536), jusqu'au mois d'août 1555, où Berthelier fut comdamné à mort, on ne trouve pas un seul mot relatif à la prétendue mission à Noyon.

Pas un mot dans les procès verbaux de Genève et pas un mot non plus dans les procès verbaux de Noyon. En 1598, Stapleton en avait appelé à ces prétendus procès-verbaux. Il avait même ajouté : « Des descendants honnêtes de la famille n'avaient pu obtenir que la mémoire de ce fait fût effacée des Registres. » Le jésuite Leys (Lessius) comprit

[1] Bolsec, *Histoire de la vie*, etc. p. 6b.

que, pour maintenir cette accusation, il fallait recourir à ces Registres, et les citer. Il demanda une copie... qu'on ne put lui fournir, naturellement. Alors, piteusement, il écrivit : « Mais ces actes ont été renouvelés et changés, et on a omis le récit de cette infamie et du stigmate. » Quelle malechance ! Celui-là déclare qu'il a été impossible d'obtenir la radiation ; celui-ci déclare que la radiation a fait disparaître le récit[1].

Mais nous n'avons pas besoin d'invoquer le *silence* des archives de Genève et de Noyon ; nous pouvons invoquer la *parole* de témoins irrécusables.

1° Florimond de Raemond (né vers 1540, mort en 1601) a composé un ouvrage très connu (publié après sa mort) : *L'Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle*, 1605. C'est un narrateur au style savoureux, mais aussi crédule que passionné, et aimant fort

[1] Notons que Noyon, avec ses archives, était aux mains des implacables ennemis de Calvin, des fils de ceux, qui, dès 1552, célébraient par des actions de grâce la fausse nouvelle de sa mort. Plus tard Desmay raconte que la maison de Calvin fut rasée et qu'un certain d'Artois, ayant voulu la rebâtir, fut trouvé pendu devant la porte un an après. Tels sont les gens qui auraient fait disparaître la preuve de l'infamie du Réformateur

invectiver Calvin. Voici comment il s'exprime au sujet des mœurs du Réformateur :

« Luther et Calvin... furent leurs mœurs aussi diverses que leurs opinions et doctrines. Calvin les eut mieux reiglées et composées que Luther, et fit monstre, dès l'entrée de sa jeunesse, qu'il ne se laissoit enyvrer aux plaisirs de la chair et du ventre, comme Luther.

» Celuy-cy estoit homme de chère, qui disoit le mot, et qui sous un corps chargé de graisse en son aage avancé eust un peu l'âme pesante.

» Celuy-là, sous un corps sec et atténué, eut tousjours un esprit vert et vigoureux, prompt aux reparts, hardi aux attaques, grand jeusneur, mesme en son jeune aage, soit qu'il le fit pour sa santé et arrester les fumées de la migraine, qui l'affligeoit continuellement, soit afin d'avoir l'esprit plus à délivre, à fin d'escrire, estudier, et améliorer sa mémoire [1]. »

2° On peut dire que le premier biographe catholique de Calvin est P. Masson, né en 1544, mort en 1611. Certes il n'est pas, lui non plus, favorable au Réformateur. Il voudrait au contraire « ou qu'il ne fut jamais né, ou qu'il fut mort en son enfance. » De plus il

[1] Florimond de Raemond, *L'histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle*, 1623, p. 884-885.

a été l'élève et l'ami de Baudoin, un des plus grands calomniateurs de Calvin ; il passa un certain temps chez les jésuites ; il fut grand vicaire de trois archevêques de Lyon, etc. Or P. Masson fait cette déclaration, vers 1583 : « Ce sont des écrivains du commun et de nulle estime, qui ont objecté à Calvin des sales voluptés et des adultères. Et toutefois il ne semble pas que personne ayt haï les adultères d'une plus grande haine que luy[1]. »

3° Jacques Desmay, docteur en Sorbonne, vicaire général du diocèse de Rouen, publia en 1621, ses *Remarques* sur la vie de Calvin.

Il avait prêché l'Avent de 1614, et le Carême de 1615 à Noyon, et profité de son séjour pour interroger les personnes doctes, dit-il, les vieillards « contemporains à ceux qui avoient veu » Calvin, et surtout pour consulter les Registres capitulaires.

De plus, il était aussi peu favorable que possible à Calvin. Il l'accusait de vol ; il l'accusait d'avoir voulu établir « un règne de Bacchus, de beuveries et de chère[2]. »

Or ce Desmay raconte que, le vendredi 27 septembre 1527, Calvin fut nommé par le

[1] P. Masson, *Elogia*, II, p. 430.

[2] Voir E. Doumergue, *J. Calvin*, p. 529 et suiv.

Chapitre à la cure de Saint-Martin de Marteville, ce qui prouve qu'à cette époque au moins il n'avait pas été fleurdelisé, chassé, etc. Or c'est avant cette nomination que Calvin avait été deux fois « approché en chapitre, » c'est-à-dire blâmé pour des absences. Bénéficiaire de quelque prébende, il n'avait pu interrompre ses études pour assister à telle séance. Desmay ajoute : « J'ay bien *ouy dire* à aucuns chanoines des plus anciens, qu'ils ont veu autrefois un *feuillet blanc* dans les Registres, où en teste y avoit escrit, *Condemnatio Joannis Calvini,* et n'y avoit rien escrit davantage en toute la page, ains demeuroit en blanc ; cela a donné à deviner à beaucoup ce que ce pouvoit estre... et n'ay sceu trouver autre chose dans les dits Registres, que les plaintes et reproches cy-dessus ; c'est pourquoy je n'en diray rien tout exprès, n'ayant entrepris d'escrire que ce que j'ay appris sur les lieux de sa nativité et conversation première. »

Ainsi, deux reproches relatifs à l'assiduité du bénéficiaire, reproches antérieurs à une nomination en règle comme bénéficiaire d'une cure ; plus une page blanche, qu'on n'a pas vue, mais dont on a entendu parler par quelques personnes âgées : voilà le bilan de la calomnie !

4° C'est trop dire. Et le chanoine Le Vasseur va achever de nous renseigner.

Le chanoine Le Vasseur est le grand annaliste de l'église de Noyon. C'est un des hommes les plus crédules et les plus passionnés contre Calvin qu'on puisse rencontrer. Il n'est pas d'absurdité qu'il n'admette, pas d'accusation qu'il ne lance.

Cet annaliste a étudié minutieusement les archives de la cathédrale, et, en 1633, il a publié son ouvrage : *Annales de l'Eglise de Noyon,* etc. Eh bien, ce chanoine réfute la légende. Enumérant les Noyonnais qui ont quitté la ville pour suivre Calvin, il cite le lieutenant civil de Noyon, Laurent de Normandie, et à ce propos il met en marge la note suivante : « D'icy jugez, s'il eust eu la fleur de lys à Noyon, si un lieutenant du Roy l'eust suivi. » Bien plus, notre chanoine rédige tout un chapitre pour montrer qu'on a confondu deux Calvin, Jean Calvin, le Réformateur, et un homonyme, qui, une vingtaine d'années après, fut reçu au chœur de la cathédrale, et puis, en effet, fut chassé pour incontinence, en 1552. Mais cette incontinence est péché véniel auprès du péché d'hérésie, et c'est pour cela que notre chanoine prend ses pré-

cautions ; il ne veut pas qu'on fasse tort au Calvin immoral en le confondant avec le Calvin hérétique. Il termine ainsi : « J'ay creu devoir adjouster ce chapitre à l'histoire du premier Cauvin, *ad diluendam homonymiam*, crainte qu'on ne prenne l'un pour l'autre, le catholique au lieu de l'hérétique. »

5° Notons enfin qu'aujourd'hui les catholiques savants et loyaux reconnaissent parfaitement la vanité de cette légende.

On publie en ce moment, en Allemagne, une Bibliothèque catholique, destinée à continuer l'œuvre de Janssen, l'historien qui a le plus attaqué la Réformation allemande. Son histoire est le dernier mot de la science ultramontaine la plus passionnée. Les travaux d'explication et de complément sont dirigés par un savant ultramontain bien connu, L. Pastor, sous ce titre : *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*. Chaque travail particulier est dû à un savant ultramontrain, et c'est le Dr N. Paulus qui a publié, en 1898, le premier fascicule de cette Bibliothèque, sous ce titre : *Luthers Lebensende* (La mort de Luther). Or, après avoir déclaré que les légendes répandues sur le suicide de Luther ne méritent aucun crédit,

le Dr N. Paulus ajoute : « Au sujet d'une autre indication de Bolsec, sur une grossière immoralité de Calvin, dans sa jeunesse, et sur la peine qui lui aurait été infligée pour ce motif, déjà Kampschulte (*Johann Calvin*, Leipzig, 1869, p. 224) a remarqué que cette indication ne méritait aucune sérieuse réfutation. La réfutation cependant a été faite, ces derniers temps, et la vérité a été établie avec une solidité qui rend tout doute impossible. Voir A. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, Paris, 1888, p. 48 ss., 175 ss.[1]. »

M. A. Lefranc est un ancien élève de l'école des Chartes, aujourd'hui secrétaire du Collège de France, auteur d'une série d'ouvrages très estimés pour leur solide et sage érudition. Il n'est pas protestant. Et Kampschulte était un historien catholique, professeur dans une Faculté catholique, fort savant, pas toujours impartial vis-à-vis de Calvin.

Nous renvoyons ceux que le sujet peut intéresser à notre ouvrage sur Jean Calvin, au chapitre intitulé : *La légende du fer rouge*. Ils trouveront là d'autres détails et en particulier les fac-similés des pages de Desmay et de Le Vasseur (p. 424 et ss.).

[1] N. Paulus, p. 48-49.

II

Un faux Calvin.

Pour prouver que la Réformation a misérablement échoué et n'a produit que désordres affreux, M. Romain cite une déclaration, un aveu formel de Calvin lui-même :

« De son côté Calvin disait à Bullinger : « Genève est livrée à des désordres *plus grands* » *que ceux où elle gémissait. On ne peut se* » *figurer dans quel bourbier de licences se dé-* » *battent tous ces impies. Les pasteurs eux-* » *mêmes, qui montent en chaire, sont les plus* » *honteux exemples de la perversité et de tous* » *les vices. Je m'étonne que les femmes et les* » *enfants ne les couvrent pas de boue et d'or-* » *dures*[1]. »

Où Calvin s'est-il exprimé ainsi ? où se trouve cette lettre à Bullinger ? Pas de référence.

On peut croire que cette prétendue citation textuelle fait allusion (c'est tout ce qu'on peut

[1] G. Romain, l'*Eglise catholique et les protestants*, p. 32. C'est l'auteur qui a souligné.

dire) à la lettre écrite à Bullinger par Farel et Calvin, en juin 1538. En effet, dans les deux documents la dernière phrase est à peu près la même.

Voici, en réalité, comment s'expriment Farel et Calvin : « Il vaudrait mieux que l'Eglise fût complètement dépourvue de pasteurs, plutôt que d'être occupée par de pareils traîtres sous le masque de pasteurs. Il y en a deux qui se sont emparés de notre place, dont l'un, gardien des Franciscains, Jacques Bernard, au début de la prédication de l'Evangile, l'a toujours vivement combattu, jusqu'à ce qu'il ait une fois contemplé le Christ sous la forme d'une femme, laquelle il a corrompue de toutes les façons, dès qu'il l'a eue avec lui. Comme moine il avait vécu très honteusement et très impurement.... Aussi, pour qu'il ne paraisse pas devoir être justement expulsé de l'ordre des évêques [pasteurs], il crie souvent, en chaire, que Paul ne requiert pas d'un évêque [pasteur] qu'il ait été sans tache, mais qu'il commence à l'être, à partir du moment où il est revêtu de cette charge... L'autre (Henri de la Mare, de Rouen), quoiqu'il soit très habile à cacher ses vices, est cependant notoirement si vicieux, qu'il n'en impose qu'aux étrangers....

Maintenant on rapporte qu'on leur en a adjoint un troisième [Jean Morand, ancien docteur de Sorbonne] accusé récemment d'adultère et qui en aurait été convaincu, si, grâce à la faveur d'un petit nombre, il n'avait échappé au jugement.... Il n'y a pas de jours où ils ne soient publiquement flétris pour quelque manquement, soit par les hommes, soit par les femmes, soit par les enfants [1]. »

On voit ce que le texte est devenu !

D'abord la prétendue phrase principale, la phrase qui donne au prétendu aveu de Calvin sa portée, manque : « Genève est livrée à des désordres plus grands que ceux où elle gémissait. » Calvin n'en a dit ni pensé un mot. En effet il est aussi éloigné que possible de vouloir juger la Réformation. Sa lettre est écrite en 1538, non pas lorsqu'il était à la fin, ni même au milieu de son œuvre, mais lorsque, dès le début, cette œuvre venait d'être interrompue par l'exil. Une faction avait chassé les Réformateurs de Genève. Et Calvin parle des pasteurs indignes, par lesquels ses adversaires ont prétendu remplacer Farel et lui.

Ensuite, ces mauvais pasteurs, opposés à Calvin par ses adversaires (comment en serait-

[1] *Opera Calvini*, X^b, p. 208.

il responsable ?) ne sont pas du tout des produits de la Réformation ; ce sont d'anciens catholiques, d'anciens prêtres, même pas très anciens. Ils étaient catholiques, moines, deux ou trois ans auparavant ; ils avaient été élevés par l'Eglise, et il ne s'étaient pas débarrassés des mœurs corrompues dans lesquelles l'Eglise de cette époque croupissait ! Voilà tout. Ce n'est pas en deux ou trois ans que des consciences aussi profondément faussées se redressent.

Ainsi Calvin parle non de ses amis, mais de ses adversaires ; non d'amis ayant reçu une éducation protestante, mais d'adversaires ayant reçu une éducation catholique. Et il serait responsable de leurs vices et de leurs défauts !

Est-il possible de pousser si loin l'art du Faux ?

Que si un pamphlétaire quelconque contestait la dépravation catholique dans laquelle ces hommes avaient grandi, nous leur mettrions sous les yeux trois documents.

1° En 1493, donc à la fin du quinzième siècle, l'évêque de Genève, Antoine Champion, publia des Constitutions synodales. Et voici ce que nous y lisons :

« Aujourd'hui, ce qu'il faut rapporter avec douleur, un abus pernicieux s'est enraciné (*perniciosus inolevit abusus*), parmi beaucoup de personnes ecclésiastiques.... Quelques-unes ne rougissent pas de fréquenter les tavernes, les étuves, les festins, les lieux suspects, les jeux, les danses, les foires, les chasses défendues.... »

Après quoi les Constitutions synodales[1] passent en revue chaque catégorie de prêtres, et il y en a de curieuses ; par exemple, ceux qui commettent de graves indécences dans les cérémonies funèbres[2].

2° Cette honteuse dépravation n'est pas surprenante, quand on pense à la dépravation non moins honteuse des évêques qui s'étaient succédé sur le siège de Genève, au mépris des lois ecclésiastiques et morales. Aussi la sœur de Jussie, du couvent de Sainte-Claire, à Genève, non seulement ultra-catholique, mais ultra-fanatique, parlant en témoin oculaire, écrivait : « Il est bien vray que les prélats et

[1] Voir : *Constitutiones synodales episcopatus Gebennensis*, 1493, f. 2.

[2] Malheureusement la traduction de Gaberel, *Histoire de Genève*, I, p. 58, est amplifiée et très inexacte.

gens d'Eglise pour ce temps ne gardoient pas bien leurs vœus et estat, mais gaudissoient dissolument des biens de l'Eglise, tenant femmes en lubricité et adultère, et quasi tout le peuple estoit infect de cest abominable et détestable péché [1]. »

3° Et finalement, nous citerons l'opinion d'un auteur moderne, d'un catholique, dont plus d'une fois la partialité contre les Réformateurs nous a choqué, mais dont la science, l'impartialité relative, restent remarquables, et qui a étudié cette époque avec un très grand soin : Kampschulte.

Il cite le fanatique Florimond de Ræmond : « Sur tous, les vices et l'ignorance de plusieurs prestres (confessons hardiment que tous nos malheurs sont en partie visiblement nez de là) leur servit d'un beau prétexte pour les esloigner de l'ancienne Eglise.... Cependant qu'ils dorment profondément dans leur ignorance et dans leurs vices, Dieu,... venant avec des pieds

[1] *Le levain du calvinisme, ou commencement de l'hérésie de Genève*, faict par Révérende sœur Jeanne de Jussie, lors religieuse à Saincte Claire de Genève, et après sa sortie abbesse au convent d'Anyssi. MDCXI, p. 34.

de laine, les surprent endormis et les esveille avec un bras de fer[1]. »

Puis il ajoute : « Un évêque qui à l'heure du danger abandonna son troupeau, et crut pouvoir arrêter le développement de la « secte maudite » en lançant de loin l'excommunication ; un clergé qui, en grande partie, savait mieux manier l'épée des soldats que l'épée de la parole divine *et, dans les moments mêmes les plus critiques, devait être rappelé par le pouvoir civil au devoir de mener une conduite honnête,...* de pareils bergers, de pareils conducteurs ne pouvaient guère protéger contre la tempête le troupeau confié à leurs soins.... Et cependant peut-être plus funeste encore que cet état moral du clergé fut son manque absolu d'instruction.... L'ignorance était la règle presque sans exception.... Il suffit de rappeler un seul fait : dans tout le clergé de la ville on ne trouva pas un seul membre capable de lutter contre les adversaires[2]. »

Calvin accuse ses ennemis, après l'avoir chassé, de le remplacer par des ministres, por-

[1] Florimond de Raemond, p. 903.

[2] F. W. Kampschulte, *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*, 1869, I, p. 169-171.

tant encore trop, après deux ou trois ans, les traces de cette boue d'immoralité et d'ignorance dans laquelle ils avaient passé leur vie. Et on nous dit : Voilà l'aveu que la Réformation a amené des désordres plus grands que ceux du moyen âge !

III

Un faux Wolmar.

Les pamphlétaires catholiques, comme Romain et autres, citent, sans référence toujours, le jugement suivant de Wolmar sur Calvin: « Il est violent, il est pervers, disait Wolmar; tant mieux! Voilà l'homme qu'il nous faut pour avancer nos affaires. »

Où ces messieurs ont-ils pris leur citation? Ils seraient certainement bien embarrassés de le dire. Grâce à la prodigieuse mémoire et à l'obligeance de mon vénérable ami, M. le professeur Herminjard, je vais le leur apprendre. « Le prétendu jugement de Wolmar sur Calvin est emprunté à Florimond de Raemond et amplifié, » m'a écrit le bénédictin de Lausanne. Ce renseignement et quelques investigations m'ont permis de trouver ce que je cherchais.

Le fanatique Fl. de Raemond a écrit: « Volmar, ayant recognu en ce jeune homme un esprit actif et une forte mémoire, avec une grande dextérité et promptitude à recueillir

les leçons et les propos qui sortoient ès disputes de la bouche de ses maistres, qu'il couchoit après par escrit, avec une merveilleuse facilité et beauté de langage, faisant paroistre à tous coups plusieurs saillies et boutades d'un bel esprit, il l'attire à soy, le carresse par dessus tous ses compagnons[1]. »

Jusqu'ici rien que de très élogieux. Fl. de Raemond continue: « Cependant Volmar l'entretient par lettres, luy envoye des livres, qu'il recevoit d'Allemagne, prie Calvin de continuer son entreprise pour l'illustration de l'Eglise du Seigneur, luy donne tousjours quelque avis, le charge de louanges pour luy mettre le cœur au ventre[2]. »

L'éloge continue. Wolmar était-il donc un hypocrite, jouant un double jeu? Ceux qui connaissent sa piété, sa douceur, savent à quoi s'en tenir. En tout cas Fl. de Raemond lui-même ne lui reproche rien de pareil. Voici en effet le fameux jugement: « Oyez le jugement que fit de luy le premier qui sonda jamais son âme, qui fut Melchior Volmar, escrivant au ministre Farel, lequel associa Calvin à la conqueste de Genève, comme vous verrez. Le lec-

[1] Fl. de Raemond, o. c., p. 882.

[2] *Ibid.*, p. 883.

teur prendra plaisir de lire les mots de son original, que je traduiray en françois : *De Calvino,* dit-il, *non tamen metuo ingenii sui* τὴν στρέβλοτὴν[1], *quam bene spero; id enim vitii aptum est rebus nostris, ut in magnum assertorium nostrorum dogmatum evadat; non enim facile capi poterit, quin majoribus tricis adversarios involvat.* Quant à Calvin, disoit-il, je ne crains pas tant son esprit de travers que j'en espère bien ; car ce vice est propre à l'avancement de nos affaires, pour le rendre un grand deffenseur de nos opinions, parce qu'il n'en pourra si aisément estre pris, qu'il ne puisse envelopper ses adversaires en des empêchemens plus grands. » Cette lettre, escrite de la main de Volmar, estoit entre les mains d'un nommé Chrestien, ministre de Poitiers, de laquelle il faisoit montre, à cause de quelque dent de lait qu'il avoit contre Calvin,... ce qui fut cause de l'inimitié qui fut tousjours entre eux : car Calvin la voulut avoir pour en faire perdre la mémoire. Mais l'autre, non seulement l'en refusa, ains en donna des copies[2]. »

Sur quoi nous devons remarquer : 1° Ce docu-

[1] *στρεβλότης, ητος, ἡ.* tortuositas, flexuositas.

[2] Fl. de Raemond, o. c., p. 889.

ment est loin d'avoir une authenticité incontestable. Il est censé se trouver entre les mains d'un ennemi de Calvin, lequel ennemi, pour satisfaire sa haine, en fait répandre des copies! De plus comment cette lettre aurait-elle été dans ces mains? Elle aurait été adressée à Farel? Comment Farel l'aurait-il communiquée à un ennemi de son ami? La lui aurait-on volée?... Il y a toute une série d'invraisemblances, et ce n'est pas la parole seule de Fl. de Raemond qui peut suffire pour nous rassurer. 2° Mais, à supposer qu'elle fût authentique, cette lettre ne dirait pas le moins du monde ce que nos modernes pamphlétaires lui ont fait dire. Nous sommes en présence d'un Faux, probablement au second degré. Car, à tout le moins, on aurait changé les mots et l'idée du document dit primitif. D'après Fl. de Raemond, Wolmar constaterait en Calvin un esprit « retors », pas autre chose, un esprit qui a l'avantage de se tirer de toutes les habiletés de l'adversaire, et qui est capable de l'embarrasser à son tour inextricablement. Il s'agirait donc seulement, et pas sûrement, d'un certain défaut intellectuel. Et c'est ce défaut intellectuel qu'on a effrontément transformé en un vice proprement dit, en une immoralité, à la-

quelle Fl. de Raemond ne faisait pas même allusion. D'un homme à l'esprit retors, on a fait un homme « violent et pervers! »

Heureusement qu'à défaut de cette lettre introuvable (pour une bonne raison, sans doute), nous avons d'autres lettres de Wolmar à Calvin. Le 25 septembre 1549, Wolmar l'appelle : « Son maître respecté et son vieil ami[1]. » En 1552 (19 septembre) il lui parle de son projet de visite à Genève : « Quant à ma visite, mon cher et respecté Calvin, je puis vraiment dire comme l'apôtre : je demande une occasion favorable pour venir vers vous[2], par la grâce de Dieu, afin que vous me communiquiez quelque don spirituel, propre à m'affermir. » Et il termine : « Pardonne-moi mes sottises ; je n'avais pas le dessein de tant bavarder avec toi, ô le meilleur de mes amis et le plus profondément respecté[3]. »

A l'homme, à l'ami paternel, qui dit : affection, respect, les pamphlétaires font dire : violence, perversité![4]

[1] *Calvini Opera*, XIII, p. 403-404.

[2] *Vous*, c'est dire Calvin et ses amis.

[3] *Ibid.*, XIV, p. 360-361.

[4] Voir E. Doumergue. *Jean Calvin*, I, p. 181.

IV

Un faux Bucer.

M. Romain fait une vague allusion à une accusation portée par Bucer contre Calvin : « *Bucer*, dit-il, Baudoin, Conrad (?), Bouvrai (?) ; Grotius lui-même, l'accusent et le flétrissent. Une flétrissure indélébile pèse en effet sur la mémoire de Calvin[1]. »

De quoi s'agit-il ?

Remontons de M. Romain à Mgr de Ségur, qui, précisant, cite cette parole de Bucer : « Calvin est un vrai chien enragé ; cet homme est mauvais. Garde-toi, ô lecteur chrétien, des livres de Calvin[2]. » Mgr. de Ségur reproduit seulement ces mots latins : *scriptor maledicendi studio infectus, canis rabidus.*

Remontons à Audin. Celui-ci[3] en effet parle « d'une maladie de médisance passée dans le sang, comme la rage dans le chien » et cite les mêmes mots latins que Mgr de Ségur. Où

[1] Romain, p. 27.

[2] Mgr de Ségur, *Causeries*, 39e édition.

[3] Audin, II, p. 340.

Audin a-t-il pris ce texte ? Comme référence il cite Pap. Masso, *Vita Calvini*, p. 24.

Remontons à Papire Masson. Celui-ci écrit : « Bucer, le grand défenseur de la secte luthérienne, quoique son ami, voulant le corriger, dans une lettre familière, l'appelle un chien enragé (*canem rabidum*) et un écrivain infecté du désir de médire, enclin à juger les hommes selon son amour ou sa haine. C'est ce qui lui a été aussi reproché par Baudoin, qui avait vu cette lettre et le sceau de Bucer [1]. »

Ainsi l'accusation de Bucer se compose de deux parties : 1° Calvin est un chien enragé. 2° Calvin juge selon son amour et sa haine. Et P. Masson cite comme référence son maître Baudoin.

Remontons à Baudoin. Celui-ci, dans sa première réponse à Calvin [2], écrit : « Je t'avertirai amicalement, puisque tu rêves un ennemi, et que tu frappes un ami, de soigner ta santé, et de t'adresser aux médecins. Une fois que Bucer (tu as coutume de l'appeler ton maître) te reprochait que *tu jugeais les hommes selon que tu les aimais ou que tu les haïssais, ou que tu*

[1] P. Masson, *Elogia*, II, 1638, p. 427.

[2] *Ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus commentarius*, 1562. (Exemplaire de la Bibliothèque nationale.)

les aimais ou les haïssais selon ton plaisir[1], tu supportas cette si amère répréhension avec calme et tu rendis grâce à ton ami pour son avertissement. »

Il n'y a pas autre chose dans tout le traité.

La seconde partie de l'accusation de Bucer est donc attestée par Baudoin. Et la première ? Il n'en est pas question pour le moment.

Mais la phrase de Bucer, rapportée par Baudoin, a toute une histoire, qui va achever de nous renseigner.

Cette histoire se trouve dans la réponse de Calvin, dans la réplique de Baudoin et dans la duplique de Bèze, précédée d'une préface de Calvin.

La phrase de Bucer, Baudoin l'avait prise, non pas dans une lettre de Bucer, mais dans une lettre à Bucer de Calvin, qui lui écrivait : « Tu m'écris que je juge selon mon amour et que j'aime selon mon plaisir. *Ainsi* (*Ergo*) tu penses que je manque de sagesse au point de n'avoir dans mes affections ni choix ni ordre. »

[1] Quod de hominibus judicares prout amares, vel odisses, amares autem et odisses prout libet. Baudoin, *Ad leges*, etc., p. 52 ; et *Responsio altera*, p. 41. (Exemplaire de la Bibliothèque du Protestantisme français.)

C'était la reproduction du reproche de Bucer, *et* la conséquence qu'en tirait Calvin.

Mais Baudoin, mêlant les deux, et non content de citer le propos de Bucer, tel qu'il l'avait ainsi remanié dans son pamphlet, allait le colportant sous une forme plus développée que voici : « Tu ne sais tenir mesure, ni à haïr, ni à aimer, mais tu es d'une telle véhémence que tu eslèves les gens jusque par dessus les cieux ou les abbatz jusqu'aux enfers. »

Calvin, dans sa réponse, reproduisant cette paraphrase protesta contre elle : « Ainsi Dieu me soit en aide, si jamais je luy ay rien ouy dire qui approche de cela[1]. »

Dans sa réplique Baudoin, ne parlant que de son accusation écrite, déclara qu'il s'étonnait de la voir contestée, car la phrase se trouvait dans la lettre de Calvin lui-même, lettre que lui, Baudoin, avait sous les yeux. Et, pour préciser les souvenirs du Réformateur, il en cita le début ainsi que un ou deux fragments, en particulier celui-ci : « Pour avouer la vérité, aucune lutte contre mes vices très grands et très nombreux ne m'est plus difficile que cette

[1] *Calvini Opera*, IX, p. 571, Joannis Calvinis Responsio ad Balduini convicia ; la traduction que nous citons est celle des *Opuscules*, c'est-à-dire Petits Traitez de Jean Calvin, 1566, p. 1981.

lutte avec mon impatience. Certes je ne suis pas sans faire quelque progrès, mais je n'en suis pas encore arrivé au point d'avoir complètement dompté un tel monstre [1]. »

L'humilité de cette plainte était singulièrement à l'honneur de celui qui se connaissait, se jugeait et luttait ainsi.

Alors, non content de citer, Baudoin ajouta un *résumé* d'autres passages de la lettre susdite. Le voici : « Tu lui écrivais qu'il t'avait jugé infecté de la maladie de médire, audacieux d'une façon impie, faux accusateur, enragé, fratricide, et que sais-je encore [2] ? »

Cette fois-ci nous avons la première partie de l'accusation de Bucer, telle que l'a mise en circulation Papire Masson.

Baudoin était l'ennemi intime de Calvin, dont il avait été l'obligé et même le *famulus*. Comme Bolsec, qui, de protestant s'étant fait catholique, était à la dévotion de son patron l'archevêque de Lyon ; comme Haren, qui, de protestant s'étant fait catholique, était à la dévotion de ses patrons les pères jésuites d'An-

[1] Baudoin, *Responsio altera*, p. 11.

[2] Scribebas te ab illo judicari maledicendi morbo infectum, impie audacem, falsum accusatorem, rabidum, fratricidam et quid non? *Ibid.*, p. 11.

vers ; comme Cudsemius, qui, de protestant s'étant fait catholique, était à la dévotion de son patron le légat de l'Allemagne ; de même Baudoin, de protestant s'étant fait catholique, avait comme patron le fameux cardinal de Lorraine ! On voit ce qu'il faut penser du caractère et de l'indépendance de tous ces calomniateurs de Calvin, à partir de celui qui peut être considéré comme leur père : Baudoin ; tous apostats, patronés, au moment où ils lancent leurs calomnies, par les pires ennemis du protestantisme ; leurs calomnies sont le paiement de certains bienfaits et de certaine protection [1] !

On ne peut donc accepter les citations de Baudoin que sous bénéfice d'inventaire. L'existence de la lettre elle-même est reconnue par Calvin qui écrit : « Il n'a rien trouvé de plus

[1] C'est le moment de rappeler la parole de Calvin au sujet de l'un de ses calomniateurs, Caroli, plusieurs fois apostat, et qui, à ce moment, était le solliciteur de l'évêque de Metz : « C'est le dernier secours à rendre au pape et à sa cohorte prétorienne, que de nourrir çà et là des chiens, chargés de tourmenter par leur aboiement les pieux et fidèles docteurs de la vérité. Pour moi, je n'envie aux papistes ni un tel patron de leur cause, ni un tel aboyeur. » (Adversus P. Caroli calumnias Defensio, *Opera,* VII, p. 338.) L'indignation de Calvin était un fer rouge qui brûlait autrement que celui de Noyon.

terrible (*atrocius*) que ceci : j'ai avoué à Bucer que j'étais d'une nature irritable (*natura iracundum*) et que je luttais assidûment contre ce vice, sans réussir cependant autant que je le voudrais. » Mais Calvin ajoute : « Le reste qu'il y mêle, il l'a inventé [1]. »

Comment faire le départ ?

A propos de ce qui est devenu la seconde partie de l'accusation de P. Masson, Calvin présente une rectification fort importante. Il dit : « Voici les mots de Bucer : « Nous jugeons (*judi-* » *camus*) d'après ce que nous aimons ou haïs- » sons ; » Baudoin, cet adroit interprète, pour rendre la plainte plus odieuse, changeant la personne, la tourne contre moi [2]. » Et Bèze ajoute : « Tu corromps la lettre. Bucer, dont nous avons l'autographe en main, avait écrit non pas : « *tu* « juges comme *tu* aimes, » mais : « *nous* jugeons comme *nous* aimons, » de telle sorte qu'il se mettait au nombre de ceux dont il parlait, et déplorait un vice commun des hommes [3]. »

[1] Alia quae admiscet, sibi fabricavit. Lettre-préface de Calvin au traité de Bèze : *Theodori Bezae Vezelii Responsio ad Francisci Balduini ecebolii apostae convicia*, MDLXV. (Exemplaire de la Bibliothèque du Protestantisme français), p. 7.

[2] *Ibid.*, p. 8.

[3] Th. de Bèze, *Responsio*, p. 61.

Ainsi, sous sa forme authentique, la seconde partie de l'accusation de P. Masson n'avait absolument rien de blessant pour Calvin.

Et la première ? Ah ! celle-ci est tirée non d'une citation textuelle, même faite par Baudoin, mais seulement d'un résumé qui ne peut avoir que l'autorité dont jouit Baudoin, en la matière. Et le résumé est fait non pas d'après la lettre de Bucer, mais d'après la réponse de Calvin à cette lettre de Bucer ! Or comment pouvons-nous nous imaginer Bucer, si doux, et qui, dans cette même lettre, voulant blâmer Calvin, prend le détour d'une maxime générale, *Judicamus*, comment pouvons-nous nous l'imaginer se laissant aller à une violence frénétique, et accumulant contre Calvin l'accusation des crimes les plus monstrueux : calomniateur, faussaire, fratricide, etc. ? Pouvons-nous croire Baudoin sur parole ? Pouvons-nous rejeter, sans en tenir compte, la protestation de Calvin, reconnaissant les passages textuels, et, pour le reste, ajoutant : « *alia quae admiscet, sibi fabricavit ?* » Sans compter que Baudoin ne s'est pas servi de ce passage dans sa première attaque. Or c'est de beaucoup le plus violent. Pourquoi ne s'en était-il pas servi ? Pourquoi ne le produit-il que dans sa seconde

attaque, celle où il s'efforce de justifier la première ? Peut-on s'imaginer Baudoin ayant deux armes à la main pour frapper Calvin et ne se servant que de la plus faible ? Et enfin, même dans le résumé plus ou moins fantaisiste fait par Baudoin, le mot capital de la première partie de l'accusation de P. Masson manque, le mot de *chien*.

Mais nous avons deux autres faits à indiquer ; ils vont nous permettre de mieux apprécier le degré de confiance que doit nous inspirer le calomniateur de Calvin.

1° Comment Baudoin avait-il en main la lettre de Calvin, laquelle aurait dû se trouver à Strasbourg ? La question est inévitable, et Baudoin a bien compris qu'il y devait une réponse. La voici : « Je ne sais comment elle a été portée de Strasbourg ici. *Nescio quo modo ex Argentina huc prolata est*[1]. » — Seulement, ce que Baudoin prétendait ne pas savoir (et pour cause), Calvin et Bèze nous l'apprennent : Baudoin avait tout simplement volé la lettre. Notre Réformateur n'a jamais cessé de lui reprocher cette odieuse indélicatesse. Et Bèze dit : « Cette lettre, avec la même bonne foi que bien d'autres, tu l'as enlevée (*surripuisti*), et comme

[1] Baudoin, *Responsio altera*, p. 40.

ont coutume de le faire les comédiens (*fabularum actores*), tu l'as confiée à ta mémoire, comme tu avais coutume de le faire souvent (*factitabas*) pour que tu parusses très religieux (*summe religiosus*) à ceux dont tu voulais, à ce titre, obtenir au moins ceci, qu'ils nourrissent ta famélique personne. Je ne dis rien qui ne puisse être prouvé par mille témoins.... Tu étais alors le rapsode [celui qui va de lieu en lieu en récitant] des lettres de Calvin. Maintenant tu en es devenu le combattant à outrance, depuis que, comme tu le dis, tu as appris à être sage[1]. » Et encore : « Tout cela se passait familièrement entre hommes très amis et très intègres. Mais celui-ci, comme il convenait à celui que Satan préparait à la besogne qu'il accomplit maintenant, violant les lois de l'hospitalité, enleva (*surripuit*) cette lettre à Calvin, et depuis lors la conserva. Aujourd'hui il la montre avec ostentation à nos ennemis, et, faisant d'une mouche un éléphant, il triomphe des serviteurs de Dieu au milieu des diables. Mais, grâce soit rendue à Dieu, nous ne pouvons pas être blessés par eux mortellement, même à notre point le plus faible[2]. »

[1] Th. de Bèze, *Responsio*, p. 36, 37.

[2] *Ibid.*, p. 59, 60.

Un calomniateur manipulant la lettre qu'il a dérobée : voilà le patron du faux Bucer !

2° Il a fallu plus encore pour transformer en accusation déshonorante contre Calvin un épisode des plus honorables de l'amitié intime, touchante, qui unissait Calvin et Bucer. Il a fallu non seulement inventer, dénaturer ces textes, mais (ce qui peut-être les fausse le plus) il a fallu encore violemment et habilement les arracher de tout ce qui les entoure, les explique et leur donne leur vrai sens.

Car au fond de toutes ces prétendues horreurs il y a tout simplement le bel échange de lettres entre deux amis intimes, qui parlent à cœur ouvert, avec toute leur vivacité naturelle, précisément parce que leur affection, leur estime, il faut presque dire leur admiration mutuelle, est inébranlable.

On pourrait citer au hasard la correspondance des deux Réformateurs. Bornons-nous à raconter la fin de cet épisode même.

« Notre familiarité, raconte Calvin, était telle que Bucer se montra alors plus excité (*concitatior*) contre moi, lui qui du reste était d'un naturel extrêmement placide. Mais pourquoi

Baudoin ne rappelle-t-il pas ce qu'il écrivit sur le même sujet? Car après avoir demandé pardon à Christ, il prétexta quelques excuses et termina par cette exclamation : « Mais que » fais-je, cherchant à affaiblir mon péché, » quand ma conscience me condamne? » Il m'est sûr de me reposer sous ce patronage de Bucer[1]. »

Et Bèze : « Ayant reconnu son erreur, cet homme excellent écrivit de nouveau à son frère bien-aimé : « Christ, lui qui est le seul » bon pasteur, nous pardonne à tous, par la » faute desquels a été dressée cette pierre » d'achoppement (*tam infinitum offendicu-* » *lum*). Pour moi, ma conscience me force à » m'attribuer une bonne part de la faute. » — Et, après avoir cité quelques personnes en qui il avait eu trop confiance, « mais, termine-t-il, » que fais-je, cherchant à affaiblir mon péché, quand ma conscience me condamne[2] ! »

*

Et c'est de ce Bucer si doux, si tendre, si laudatif, si admiratif pour Calvin, qu'on a fait un Bucer criant au monde : « Calvin est un

[1] Calvin, *Lettre-préface*, p. 8.

[2] Th. de Bèze, *Responsio*, p. 60.

vrai chien enragé ; cet homme est mauvais. Garde-toi, ô lecteur chrétien, des livres de Calvin ! » C'est de ce Bucer, s'excusant avec une telle modestie auprès de Calvin, qu'on a fait un Bucer le flétrissant avec fureur !

V

Un faux Bèze.

Nos pamphlétaires prêtent le jugement que voici à Théodore de Bèze sur Calvin : « Pendant quinze ans que Calvin a consacrés à enseigner aux autres les voies de la justice, il n'a pu se former à la tempérance, ni à des habitudes honnêtes, ni à la véracité : il est demeuré enfoncé dans la boue[1]. »

Comme toujours pas de référence. Et cette fois-ci, inutile de chercher, on peut défier nos calomniateurs de trouver. Il est certain que Bèze n'a jamais prononcé aucune parole semblable, ni aucune parole qui ait avec celle-ci la moindre ressemblance.

L'audacieux faussaire n'a pas même eu la précaution d'observer que le ministère de Calvin n'a pas duré quinze ans, mais vingt-huit, depuis 1536, où il fut nommé pasteur et professeur, à Genève, jusqu'à sa mort en 1564.

Nous nous bornerons à citer quelques lignes authentiques : « Quant à la doctrine, plus on

[1] G. Romain, p. 26.

l'approchera de la pierre de touche, plus elle sera trouvée des plus vrayes et pures; et quant à la vie, je say fort bien que s'il y a eu de nostre temps homme eslongné d'ambition, d'avarice, de folle opinion de soy-mesme, de haine et malveillance en quelque affaire particulier pour quelque chose de ce monde,... et au contraire, s'il s'est trouvé pasteur oubliant soy-même et ne se souciant des commoditez et avantages de ceste vie présente, mais bien jaloux de l'honneur de Dieu, ami de vérité, ennemi de tout vice et surtout des faux docteurs et sophistes, ça esté celuy duquel je parle[1]. »

Et, tout de suite après la mort de son maître, Bèze s'était écrié : « Voilà comme, en un mesme instant, ce jour-là, le soleil se coucha et la plus grand'lumière qui fust en ce monde, pour l'adresse de l'Eglise de Dieu, fut retirée au ciel. Et povons bien dire qu'en un seul homme il a plus à Dieu de nostre temps nous apprendre la manière de bien vivre et bien mourir[2]. »

[1] Th. de Bèze. Epistre à Renée de France, en tête des *Opuscules*. 20 mai 1566. *Calvini Opera*, V, p. XVII.

[2] *Calvini Opera*, XXI, p. 45.

VI

Témoins protestants.

Les pamphlétaires catholiques comptent beaucoup sur un témoin particulier : Conrad Schlusselberg (né en 1543, mort en 1594). Celui-là c'est le témoin dont les protestants n'oseraient pas contester l'impartialité, car c'est un protestant. Oui, ce protestant a reconnu la vérité des imputations formulées contre Calvin. Est-il possible que le lecteur ne se dise pas : Comme l'aveu a dû lui coûter ! Comme il faut que ce soit vrai !

Le même procédé est employé à l'usage des Galliffe, protestants genevois, dont les ouvrages sont des mines inépuisables à l'usage des historiens et pamphlétaires catholiques. Mais suffit-il qu'un protestant ait dit quelque chose pour que les protestants soient obligés de le croire ? Il y a protestants et protestants. Une preuve va suffire [1].

[1] *Un faux Brantôme.* Il nous faut donner au moins un exemple des Faux, extrêmement fréquents dans la polémique catholique moderne, et qui consistent tout simplement à bap-

Il est vrai que Schlusselberg était protestant. Mais on oublie d'avertir le lecteur que c'était un protestant d'une espèce toute particulière, un ultra-luthérien du seizième siècle, un de ces Flacciens qui, beaucoup plus luthériens que Luther, par leur passion et leur intolérance, firent des dernières années de la vie de Mélanchthon une véritable agonie. Et il

tiser protestants les catholiques les plus authentiques, à la seule fin d'associer aux protestants une individualité qu'on estime compromettante. M. Romain écrit : « On reproche au *protestant* Brantôme ses œuvres licencieuses : mais au moins il ne se posait pas en réformateur. » Il suffit de consulter un ouvrage quelconque, par exemple l'introduction mise par Mérimée à l'édition Jannet (1850) des Œuvres de Brantôme, pour constater que Brantôme, né de parents catholiques et destiné à l'Eglise, eut, tout enfant, des bénéfices. Henri II lui donna l'abbaye de Brantôme, et c'est ce nom qu'il porta toute sa vie : il était abbé de Brantôme ! « Elevé catholiquement, bien qu'assez peu scrupuleux, abbé d'ailleurs, » Brantôme vécut dans l'intimité des pires ennemis du protestantisme, les Guise. Puis il passa au service d'Henri III, fut présenté au duc d'Albe, combattit les Réformés. « On devine, par ses ouvrages, et par les railleries d'un écrivain calviniste, qu'il avait un secret penchant pour la Ligue, et peut-être l'a-t-il servie à sa manière, car d'Aubigné lui donne une petite place, celle de porteur de sonnettes, dans sa caricature de la procession de la Ligue, qui eut lieu pendant le siège de Paris. » (Œuvres de Brantôme, édit. Jannet, 1850. Introduction, p. 32.) — On sait que, tous les jours, la presse catholique traite de protestants ses adversaires.

faudrait feuilleter beaucoup de livres catholiques pour trouver, contre les calvinistes, autant d'injures, autant d'insultes, autant d'accusations haineuses que dans les écrits de ces ultra-luthériens.

Schlusselberg[1], en terminant ses études (1568), commença par se faire chasser de Wittenberg, à cause de ses attaques contre Peucer, gendre de Mélanchthon, et contre les autres professeurs. Il se fit encore destituer, à Königsberg, en Prusse, en 1579; et le calvinisme n'eut jamais, ni nulle part, un ennemi plus intime. Il composa une *Théologie des calvinistes*, en trois parties[2]. Je l'ai sous les yeux. Dans la préface de la première partie, Schlusselberg commence ainsi une foule de paragraphes :

« C'est aussi une grossière et matérielle fausseté et un honteux mensonge des calvinistes.... » « C'est aussi un mensonge diabo-

[1] Voir *Allgemeines Gelehrten-Lexicon* de Jöcher, 1751, 4e partie, p. 282.

[2] *Theologia calvinistarum, das ist Lehre und Bekentniss der Sacramentirer*, durch Conradum Schlusselburgium, MDXCVI. L'ouvrage parut en latin, et en allemand, la même année 1596. C'est l'édition allemande que la bibliothèque de Halle (Prusse) a bien voulu m'envoyer.

lique des sacramentaires calvinistes....» « C'est aussi un bien grossier mensonge calviniste.... »

Dans une même page, cinq paragraphes commencent de cette façon ! Puis une autre série de paragraphes commencent en disant : « Un signe que les calvinistes sont du diable.... » C'est de la rage, de la frénésie, arrivées à leur paroxysme, et la préface se termine par des vers dont voici la traduction :

Mauvais chrétien est
Un calviniste,
Et celui qui est
Un calviniste,
Cent fois pire est
Qu'un papiste [1].

Dans la préface de la seconde partie, Schlusselberg déclare qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que les calvinistes deviennent Ariens, Juifs et Turcs, et nient la puissance et la divinité du Seigneur. Il explique que Bèze vient justement de Boza, mot qui, chez les Hébreux, signifie

[1] Ein Calvinist
Ein böser Christ
Und wer da ist
Ein Calvinist
Noch ärger ist
Denn ein Papist.

blesser, car, avec ses diaboliques blasphèmes, il blesse le cœur de beaucoup de chrétiens. Bèze, en allemand *Best*, signifie une bête indomptée [1]....

Tel est l'auteur qui, quelques pages plus bas, invoque Bolsec, et ses accusations de sodomie et de mort honteuse.

On voit l'impartialité. On voit quelle autorité un protestant, comme ce pauvre fanatique ultra-luthérien, peut communiquer aux calomnies du triste apostat de Genève !

[1] *Theologia calvinistarum*, II, p. 29, 122, 123.

VII

Deux témoins catholiques.

Et cependant nous voulons terminer cet opuscule, et toute cette polémique, à laquelle on nous contraint, par des paroles iréniques et par un hommage à l'impartialité de deux savants, dont le catholicisme n'est pas suspect. Le premier est le jésuite Maimbourg. Il a écrit sur le sujet qui nous occupe une page modérée, et il a déclaré que la mort de Calvin était due à l'asthme et à la « fièvre étique. »

« Après avoir esté fort tourmenté les sept dernières années de sa vie de plusieurs grièves maladies, qui ne luy donnoient guères de relasche, il mourut enfin de son asme, et d'une fièvre étique, en sa cinquante-sixième année, le vingt-septième de may 1564, à Genève.... Théodore de Bèze, et les écrivains huguenots après luy, disent qu'il expira paisiblement, en louant Dieu. Les autres au contraire, et mesme quelques luthériens asseurent qu'il mourut en désespéré, jurant et blasphémant le nom de Dieu, invoquant les Démons avec d'horribles

imprécations, et maudissant sa vie et ses écrits. Pour moy, qui hay l'exagération, surtout en l'histoire, qui ne la doit jamais souffrir, je diray franchement qu'après avoir leu les écrits de ces gens-là, qui ont extrêmement de l'air du panégyrique ou de la satyre, je ne défère ni aux uns ni aux autres, voyant clairement que la passion leur en fait dire ou trop de bien, ou trop de mal. J'ajouste mesme à cela, pour montrer que je suis sincère, et que la haine que j'ay pour l'hérésie ne m'empesche pas de rendre justice aux hérétiques, que je veux bien ne pas croire ce qu'on dit communément, qu'il fut en sa jeunesse fustigé et eut la fleur de lys pour un crime infâme et détestable[1]. »

Bien supérieur encore au P. Maimbourg, supérieur en science et en impartialité, s'est montré tout récemment le Dr Paulus[2]. Il a eu le courage de se prononcer, et nettement, pour la vérité.

« On connaît assez le sombre récit que Jérôme Bolsec fit, quelques années après, dans sa biographie de Calvin, de la mort de son adversaire détesté. Mais un savant impartial (*unparteischer Forscher*) se gardera (*wird sich*

[1] Maimbourg, *Histoire du calvinisme*, 1682, p. 334-335.

[2] Voir ci-dessus, p. 89.

hüten) d'ajouter foi aux affirmations sans preuves (*unerwiesenen*) de cet homme passionné (*des leidenschaftlichen Mannes*).

» Il est vrai que Jean Haren déclara aussi que Calvin était mort dans le désespoir, « ce » que je puis en vérité soutenir, parce que » j'étais présent, et que mes yeux ont été té- » moins de sa mort. »

» Mais Franciscus Junius répliqua immédiatement qu'il n'était pas vrai que Haren eût été témoin oculaire de la mort de Calvin.

» Et en vérité, qui connaît un peu le caractère équivoque (*zweideutigen*) de Haren, qui sait que, après avoir été déposé de sa charge de pasteur réformé, en 1584, par le Synode de Delft, et excommunié, à cause de ses agissements politiques, il passa l'année suivante à l'Eglise catholique, et, quelques années après, revint publiquement au calvinisme, — celui-là saura apprécier à leur vraie valeur (*nach ihrem wahren Werth*) les dires de cet homme inconstant[1]. »

Déjà dans cet opuscule, p. 49, le Dr Paulus

[1] Ludwig Pastor, *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*, I. Band, 1. Heft. Dr Nikolaus Paulus, *Luther's Lebensende*, eine kritische Untersuchung, 1898.

avait fait observer que l'évêque de Strasbourg, Räss, avait, à tort, révoqué en doute le retour de Haren au protestantisme. Il a pris la peine de revenir sur ce sujet dans une Revue catholique, publiée à Mayence, par le chanoine de la cathédrale et conseiller ecclésiastique Raich [1]. Nous voilà en une compagnie qui ne sent pas le fagot, seront obligés d'avouer même les Audin et les Renauld.

Dans cet article, le Dr Paulus, que le directeur de la Revue, le chanoine et conseiller Raich, appelle un homme « versé comme pas un autre dans la littérature allemande du seizième siècle [2], » donne les preuves du retour de Haren au protestantisme, d'après l'ouvrage

[1] *Zeitschrift für katholische Wissenschaft und kirchliches Leben*, herausgegeben von Dr Johann Mich. Raich, Domkapitular und geistlicher Rath in Mainz, 1898. 78. Jahrgang. I, p. 575-76, XV. Miscelle.

[2] *Ibid.*, p. 371. Dans un article sur *Luther's Lebensende*, eine kritische Untersuchung, von Dr N. Paulus, le chanoine et conseiller Raich déclare que le Dr Paulus a montré jusqu'à l'évidence que les bruits du suicide de Luther étaient une invention. (*Weist das Gerücht von Luther's Selbstmord bis zur Evidenz als Erdichtung nach.*) Et il termine, en disant qu'il espère que ce sera pour toujours, la fin de la chasse à l'anecdote, sur ce point. (*Hoffentlich ist durch diese kritische Untersuchung die kritiklose Anecdotenjägerei, in dieser Frage, für immer abgethan.*)

de F.-W. Cuno, et la *Biographie nationale de Belgique* (tome VIII, Bruxelles, 1884, p. 723). (Celles que nous avons données, plus haut, p. 69-72, sont plus nombreuses et plus topiques encore.) Il termine en disant : « Aujourd'hui, ce fait, attesté par des documents tirés des archives (*urkundliche Belege*) ne peut plus être mis en doute » (*nicht mehr in Zweifel gezogen werden*).

DATE DUE

~~JUN 3 0 2000~~			
~~JUN 3 0 2000~~			
~~JUN 3 0 2000~~			
JUN 3 0 2001			
JUN 3 0 2002			
JUN 3 0 2003			
JUN 3 0 2004			

CALL NUMBER

DO NOT WRITE BELOW

VOL.

COPY

AUTHOR

TITLE

NAME (PRINT)

ADDRESS & ZIP

SEMINARY: ☐ STUDENT ☐ Ph. D. PROGRAM ☐ FACULTY

UNIVERSITY: ☐ STUDENT ☐ FACULTY ☐ OTHER

1 3

2 4

C73385★C

[redacted]
Une poignee de faux : La mort de Calvin
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00070 8950